

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 16 décembre 2022

-:-

Le vendredi 16 décembre 2022, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis au Pôle Universitaire Léonard de Vinci.

La séance est ouverte à 9 heures 43 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez prendre place, nous allons ouvrir notre séance.

Je demande à notre benjamin, Monsieur Xabi Elizagoyen, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : MM. Adjroud, Baguet, Mmes Bécart, Bedin, MM. Benarafa, Berdoati, Mme Bergerol, M. Boudy, Mmes Bourg, Brobecker, Caullery, Charoy, Cillières, MM. Coscas, Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mmes Fischer, Fourcade, MM. Franchi, Fromantin, Mme Godin, MM. Guilcher, Jarry, Larghero, Mmes Lederman, le Moal, Léandri, Limoge, MM. Muzeau, Ouzoulis, Mme Pottier-Dumas, MM. Révillon, de la Roncière, Senant, Siffredi, Mme Tilly, M. Timotéo, Mme Trichet-Allaire, M. Weiss.

Sont représentés :

Mme Barthélémy-Ruiz, pouvoir à M. Benarafa

Mme Genthon, pouvoir à Mme Cillières

M. Lam, pouvoir à Mme Fischer

Mme Mouaddine, pouvoir à M. Datcharry

Mme Pitrou, pouvoir à M. Guilcher

M. le Président.- Merci, Monsieur Elizagoyen.

Le Préfet devait venir pour nous faire son rapport d'activité annuel, comme tous les ans. Malheureusement, il est souffrant, donc il ne viendra pas, ce sera reporté à une prochaine séance. Nous lui souhaitons tous un prompt rétablissement.

FINANCES – BUDGET

Rapport n° 22.245 – Ouverture anticipée des crédits d'investissement – Exercice 2023.

M. le Président.- Le premier rapport, 22.245, concerne l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2023. Je n'ai pas d'inscrit.

Il y a quatre délibérations.

La première porte sur le budget départemental.

Je la mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2 porte sur la Pouponnière : même vote.

La délibération n° 3 sur le Centre Maternel : même vote.

La délibération n° 4 sur la Cité de l'Enfance : même vote.

Rapport n° 22.246 – Compte-rendu de la dette.

M. le Président.- Le rapport 22.246 concerne le compte-rendu de la dette. Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Je mets aux voix la prise d'acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

Il est pris acte à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Rapport n° 22.223 – Délégation de pouvoirs au Président – Modification.

M. le Président.- Rapport 22.223 : il s'agit de délégation de pouvoirs au Président et de modifications concernant cette délégation. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 22.190 – SPL Val-de-Seine Aménagement – Rapport annuel – 2021.

M. le Président.- Rapport 20.190 : il s'agit de la SPL Val-de-Seine Aménagement et de son rapport annuel pour l'année 2021. Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit également d'un « prend acte ».

Qui est contre ?

Abstention ?

À l'unanimité, nous avons pris acte.

Rapport n° 22.247 – Compte-rendu sur les actions en justice – Septembre-octobre 2022.

M. le Président.- Rapport 22.247, il s'agit également d'un compte-rendu, sur les actions en justice, pour la durée de septembre à octobre 2022. Je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

Nous avons donc tous pris acte.

ENVIRONNEMENT

Rapport n° 22.188 – Rapport sur la situation en matière de développement durable – Année 2021.

M. le Président.- Nous arrivons au 22.188 : le rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2021. J'ai un inscrit : Monsieur Benarafa, à qui je donne la parole.

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, merci pour ce rapport sur la situation en matière de développement durable, dans lequel sont rappelés les trois piliers que sont la cohésion sociale, l'écologie circulaire et l'environnement, ainsi que les dix-sept objectifs de développement durable fixés par l'Agenda 2030.

Les engagements du Département en matière de développement durable sont réels et méritent d'être soulignés. Je pense notamment :

- à l'entretien des espaces naturels sensibles qui respecte le développement de la biodiversité ;
- à la promenade bleue ;
- aux objectifs de réalisation attendue des pistes cyclables ;
- à la conception du nouveau stade Yves du Manoir (stade à énergie positive) ;
- à la gestion de l'eau ;

- au programme des îlots verts qui désimperméabilisent tout en végétalisant les cours de récréation des collèges.

Même au niveau de la coopération internationale, les programmes d'agro-écologie et d'agro-foresterie sont remarquables. À l'heure où nous sommes en plein milieu de la COP15 de la biodiversité à Montréal, peut-être que notre Département pourrait étendre aussi cette coopération en débloquant des fonds pour financer la préservation de certaines réserves naturelles, précieuses dans le monde ; la survie de certaines espèces en dépend et nous devons lutter de toutes nos forces contre l'extinction des espèces, car quand une espèce disparaît, c'est irréversible.

En revanche, les données récentes du GIEC, auxquelles s'ajoute la crise énergétique, nous obligent à revoir les objectifs du Département en matière d'autonomie énergétique de notre territoire et de lutte contre le réchauffement climatique.

Pour lutter contre la précarité énergétique, les efforts se sont concentrés sur les travaux de réhabilitation et d'isolation, ce qui est judicieux, mais le Département reste vulnérable aux coupures et autres délestages inopinés d'électricité qui vont s'accroître avec les besoins grandissants et les fragilités du réseau. Le sujet de développer un minimum d'autonomie énergétique pour le fonctionnement administratif du Département, des collèges et du tramway mériterait un débat. Des investissements dans le photovoltaïque ou la géothermie ne peuvent qu'être rentables. Et puis, donner un coup d'accélérateur au développement des énergies renouvelables est la meilleure stratégie pour réduire nos dépendances aux énergies fossiles.

Pour ce qui est de la lutte contre le réchauffement climatique, malgré les efforts louables présentés dans ce rapport, le compte n'y est pas, parce que le Département émet toujours cent cinquante mille tonnes équivalent CO₂ par an et que la neutralité carbone est annoncée pour 2050 seulement. 40 % des émissions de gaz à effet de serre que l'on rejette actuellement seront encore présentes dans cent ans.

Fixer un objectif à 2050 alors que personne ici, à part peut-être Xabi et Lounes, ne sera encore dans cet hémicycle, ce n'est pas audible pour la plupart des jeunes qui vivent avec anxiété la crise climatique et de la biodiversité. *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Nous avons le devoir de nous donner des objectifs de décarbonation, par exemple moins de cent mille tonnes équivalent CO₂ par an pour 2028 maximum, fin de notre mandat.

Ces objectifs impliqueront peut-être d'avoir à terme zéro déchet, mais pas forcément de vivre moins bien, au contraire ; il suffit simplement de remplacer tout ce qui pollue par tout ce qui protège l'environnement pour relancer une économie.

Il faudra également faire en sorte de trouver une équation pour que tout le monde bénéficie d'un salaire décent. Le changement doit être altruiste ; sinon, il ne sera pas.

Il conviendrait aussi de multiplier les puits de carbone partout où c'est possible, en utilisant les espaces entre les arbres pour créer une végétalisation basse, ce qui démultiplierait les surfaces d'absorption du carbone, de la pollution et du bruit. Le Département s'est longtemps contenté d'enclaver la biodiversité dans les espaces naturels sensibles entre les zones bétonnées. Il faut désormais créer un maillage de la biodiversité, en utilisant, par exemple, toutes les routes départementales. Utilisons 1 % de la surface du 92 pour planter des haies ; comme ces végétaux absorbent du CO₂ et permettent une extension de l'habitat pour la biodiversité, les résultats pourraient être surprenants.

Le Département a déjà annoncé des projets conséquents au niveau environnemental et nous les approuvons, mais notre groupe est à l'image de ce que la population attend en priorité des élus : une lutte de tous les instants, une mise en route de tous les moyens contre le réchauffement climatique.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Apparemment, Monsieur Datcharry s'est également inscrit... (*Monsieur Datcharry acquiesce*)

Allez-y, Monsieur Datcharry.

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues, le développement durable et le changement climatique sont les deux faces d'une même pièce : on ne peut parvenir au développement durable sans mener une action pour le climat et inversement. C'est un défi pour la planète qui nous engage toutes et tous.

Je vais citer le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, qui, à l'occasion du dernier rapport du GIEC, déclarait : « *Les pays et les entreprises les plus polluants ne se contentent pas de fermer les yeux face à la crise climatique, ils jettent de l'huile sur le feu* ». Si cette formule apparaît un peu brutale, elle doit néanmoins être prise au sérieux et on se doit de toujours l'avoir en tête pour être toujours plus ambitieux et pour répondre de façon transversale à ce défi global.

Ce rapport annuel nous présente un aperçu de l'activité des services départementaux et c'est une occasion de faire le point sur nos actions et nos engagements en quelques remarques.

Tout d'abord, on peut regretter que ce rapport ne présente pas de façon systématique, claire et lisible un ensemble d'indicateurs année par année, permettant d'évaluer la prise en compte du développement durable dans chacune de nos politiques publiques. Cela nous aiderait à mieux mesurer les progrès réalisés, mais aussi les futurs efforts à fournir, dont certains sont urgents. Je le rappelle, le développement durable relève aussi d'une action pour la cohésion sociale du territoire, contre les inégalités, pour plus de justice sociale, économique et environnementale.

On voit le défi majeur que représente aujourd'hui le coût de l'énergie, qui impose de renforcer significativement notre sobriété énergétique. Cela doit nous inciter à accélérer drastiquement l'investissement dans la rénovation thermique des logements sociaux, des collèges et autres équipements publics.

Dans d'autres domaines, comme la restauration scolaire des collèges par exemple, de nouvelles actions pourraient être engagées en matière de circuits courts, en travaillant davantage avec les producteurs des départements voisins, en particulier les Yvelines. Il est sans doute dommage que cela n'ait pas été mis à l'étude dès la création de l'Établissement public entre nos deux Départements en 2016.

En matière de transports et de mobilité, les chantiers à venir restent importants. Nous soutenons, bien sûr, nous l'avons déjà dit, l'engagement du Département pour les réseaux cyclables, mais au-delà de cet aspect, l'usage des transports en commun et leur développement reste une problématique lourde. Alors que la qualité du service se dégrade fortement, la hausse du prix du Pass Navigo est un coup dur supplémentaire porté aux usagers. Nos transports publics ont besoin de nouveaux financements et nous sommes de ceux qui pensent qu'il ne revient pas aux usagers déjà très sollicités de supporter cette charge. Notre Département devrait, avec la Région et Ile-de-France Mobilités, porter auprès de l'État le principe d'une révision du versement mobilité, en faisant participer davantage les acteurs économiques les plus riches, notamment les grandes entreprises de La Défense.

Pour conclure, le rapport évoque, bien sûr, la question de l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux. Notre groupe, notamment ma collègue Nadia Mouaddine, est intervenu à plusieurs reprises ces derniers mois pour rappeler l'urgence de renforcer les services sociaux territoriaux des Hauts-de-Seine, je n'y reviendrai donc pas ici, mais le sujet doit rester au cœur de nos préoccupations.

Pour terminer, je pense qu'en matière de développement durable, notre Département a les moyens d'être une collectivité exemplaire et innovante.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Révillon, souhaitez-vous intervenir ?

M. Révillon.- Je trouve que, justement, le Département est plutôt performant et innovant. D'ailleurs, vous avez un rapport qui vous présente...

On suit évidemment le Code de l'environnement, vous avez la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent. On parle aussi, bien sûr, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations, épanouissement de tous les êtres humains et transition vers une économie circulaire.

Ce rapport a été fait avec quatre chapitres :

- un environnement sain ;
- un territoire solidaire ;
- un territoire dynamique et attractif ;
- pour une administration innovante et responsable.

Je veux bien vous présenter les vingt-huit fiches qu'il y a dans le rapport – mais je pense que cela durera longtemps – qui montrent que le Département est innovant et continue à se développer. D'ailleurs, s'agissant des contrats de Ville, il continue à y avoir des avenants de plus en plus nombreux, parce que toutes les Villes cherchent aussi à améliorer le développement durable.

Je dis donc que nous sommes un Département innovant et efficace.

M. Baguet (hors micro).- Et exemplaire !

M. le Président.- Merci, Monsieur Révillon.

Quelques mots supplémentaires.

D'abord, l'un et l'autre, mais surtout Monsieur Benarafa, vous avez indiqué l'engagement réel de notre Département dans cette voie. Nous devons tous agir, pas uniquement le Département, toutes les Communes également – nous avons trente-six Communes –, les États et même les particuliers, les citoyens, et nous avons là aussi un rôle à jouer de sensibilisation et « d'éducation » pour faire évoluer les comportements.

Pour revenir à notre Département, je voudrais quand même souligner qu'entre 2017 et 2019 – même si ce n'est pas encore suffisant, et nous nous employons à aller au-delà –, nous avons baissé de 28 % nos émissions de gaz à effet de serre, en particulier avec les travaux qui ont été engagés sur tous nos bâtiments publics. Nous allons accroître cela, puisque nous avons décidé d'exiger maintenant pour toute construction nouvelle d'être aux normes environnementales E+C-, qui accroissent encore les performances.

Par ailleurs, je voulais vous dire que cela passe par les cahiers des charges, puisque nous avons beaucoup de marchés publics, et donc, là aussi, par nos cahiers des charges, nous pouvons « imposer » que certains aspects soient respectés et aillent dans le sens du développement durable, ce que nous avons fait d'ores et déjà, puisque nous avons depuis 2021 adopté ce Schéma de promotion des achats socialement et

écologiquement responsables et nous espérons, d'ici 2023, que 100 % des marchés répondront à ces objectifs.

Sur la coopération, vous vous en êtes félicités. Nous nous sommes rendus dans deux pays récemment avec vos collègues des différents groupes et nous avons pu voir sur place les résultats.

Dire qu'il faut élargir encore et aller jusqu'à la protection des espèces, la faune et la flore, je veux bien, on peut toujours faire plus. Mais dans un premier temps, l'enjeu, c'est déjà de permettre aux populations elles-mêmes de pouvoir se nourrir convenablement et de vivre de leur production, ce qui n'empêche pas, après, de continuer, puisque nous restons longtemps dans les pays dans lesquels nous intervenons, justement pour avoir une politique de fond et pas simplement de saupoudrage. Cela peut, pourquoi pas, venir dans un deuxième temps, mais vous savez, et ceux qui se sont rendus avec moi sur place s'en sont rendu compte, je ne dis pas que cela ne fait pas partie des préoccupations des responsables de ces pays, mais leur première préoccupation est de faire en sorte que leur population ait de quoi se nourrir et vivre normalement. Il y a des taux de mortalité infantile importants, non pas en Arménie mais dans la région de Siem Reap, donc la première des priorités, me semble-t-il, est celle-là.

Sur les plantations, vous avez souligné que nous faisons de nombreux efforts, mais je le souligne, nous avons commencé à le faire sur nos voiries départementales et nous essayons d'utiliser tous les interstices. Cela ne concerne pas simplement les grands parcs, effectivement, nous nous employons à verdir partout où nous le pouvons, même lorsqu'il n'y a que quelques mètres carrés disponibles.

Monsieur Datcharry, sur les circuits courts, je suis d'accord avec vous, et d'ailleurs, dans notre dernier cahier des charges, nous avons intégré cet aspect. Nous avons même demandé à nos fournisseurs d'avoir davantage de produits bio que par le passé – circuit court ne veut pas dire bio, mais nous intégrons ces deux dimensions complémentaires. Dans le futur, et je l'avais déjà indiqué, puisque tout cela est amené encore à évoluer pour la restauration scolaire, je souhaite effectivement que nous nous rapprochions des Yvelines, où il y a un certain nombre de producteurs. Après, il faut regarder aussi si la production est suffisante pour alimenter quotidiennement nos établissements qui sont nombreux. Là aussi, il faut être prudent : d'accord pour privilégier les circuits courts, mais il faut savoir jusqu'où on peut aller et comment.

Sur les transports et l'augmentation du coût du Pass Navigo, je suis d'accord avec vous et je crois que tous les membres du Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités n'ont pas voté une hausse avec plaisir, ils ont essayé de la limiter au maximum. Mais Monsieur Datcharry, il faudrait que vous demandiez à l'État de respecter sa parole, puisqu'il y a peut-être eu changement de Premier ministre, changement de gouvernement, mais, normalement, l'État, même s'il y a un changement de Premier ministre, devrait continuer à mettre en œuvre et à appliquer ce que le précédent non seulement avait dit mais écrit noir sur blanc. Là, on ne peut pas rejeter la faute, me semble-t-il, à la collectivité territoriale.

Sans polémique, effectivement, il faut développer les transports, mais encore faudrait-il que certains de vos amis ne déposent pas des recours lorsque l'on fait des trams ; je prends un exemple : le T10.

Je crois que nous faisons, et vous l'avez souligné, de nombreux efforts. Nous continuerons, nous sommes déterminés à continuer dans ce sens.

Je mets aux voix ; il s'agit simplement de prendre acte, mais on doit voter le « prend acte ».

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport n° 22.240 – Politique de l'eau du Département – 2022.

M. le Président.- Nous passons au 22.240, avec la politique de l'eau du Département. J'ai deux inscrits : Monsieur Benarafa et Monsieur Timotéo.

(Monsieur Timotéo indique qu'il ne souhaite pas prendre la parole)

Monsieur Benarafa, du coup... En revanche, Monsieur Datcharry s'est rattaché ; d'accord... On va inverser ce coup-ci ; allez, Monsieur Datcharry !

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues, nous évoquions à l'instant les enjeux du développement durable et la politique de l'eau en est un des aspects importants.

« *L'eau est un bien commun de l'humanité* » ; cette formule souvent répétée peut sembler banale, elle est pourtant pleine de sens, puisque l'eau est sans conteste une ressource essentielle à toute vie sur terre.

L'accès universel à cette ressource et sa préservation sont les grands défis de notre temps, particulièrement face à l'enjeu climatique. Tant en matière d'assainissement, de distribution de l'eau, d'aménagement que de protection des milieux aquatiques et de leurs écosystèmes, il est fondamental que les collectivités s'engagent dans des politiques plus durables. Ce rapport retient donc toute notre attention.

Comme l'indique ce document, l'enjeu est d'autant plus important pour notre Département que son territoire est traversé par ce fleuve majeur qu'est la Seine.

Nous approuvons les grands objectifs annoncés ici qui visent à placer la gestion de l'eau au cœur de toutes les politiques départementales, à améliorer le système d'assainissement, à mieux lutter contre les pollutions, à renaturer les berges de la Seine, et permettent la réappropriation du fleuve par les habitants.

L'ajout d'une démarche pédagogique à ces politiques nous semble tout aussi essentiel, puisque la préservation de l'eau relève aussi des comportements citoyens au quotidien.

J'ajouterai cependant en conclusion un propos plus général, qui va au-delà du cadre départemental : il nous semble qu'il est aussi essentiel que les politiques de l'eau s'affranchissent des intérêts économiques qui, de plus en plus, font de l'eau une marchandise et un objet de profit. Nous avons sur ces aspects un grand travail à réaliser, dont dépend la bonne mise en œuvre de services publics et de politiques de l'eau durables.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Benarafa ?

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, j'ai lu aussi avec attention ce rapport sur la politique de l'eau et c'est un beau travail, j'y ai trouvé beaucoup de pédagogie, d'informations, d'écologie et même de poésie, le tout avec une véritable vision à long terme et globale sur l'assainissement, la captation et l'utilisation des eaux de pluie.

L'approche écosystémique de la Seine face à l'épreuve du changement climatique est également prise en compte. Ce fleuve a offert depuis l'installation des premiers peuples des services gratuitement, d'abord pour rendre les plaines fertiles, puis pour transporter des marchandises.

Malheureusement, le XIX^e et le XX^e siècles, avec le développement des industries, l'extension des communes, de leur démographie et de l'artificialisation des sols se sont accaparé ce bien commun en le polluant et en détruisant la biodiversité et les services qu'elle rendait.

Aujourd'hui, le Département, avec de nombreux investissements, mais aussi avec les Altoséquanais qui payent quand même le prix fort du mètre cube de l'eau, tente de réparer ce qui a été détruit, car la Seine a un effet résilient très fort sur les canicules, et un potentiel très important en termes de bien-être de ses habitants. Le très gros effort sur l'aménagement des berges de Seine rendues aux piétons et aux cyclistes avec le succès de la promenade bleue en est l'illustration. Trop longtemps, les investissements se sont concentrés sur les voies routières alors que 70 % des déplacements des Français se font à pied et rien n'est plus agréable que de se promener en bordure de Seine dans le calme, à l'ombre d'une végétation accueillante et foisonnante de biodiversité.

Mon intervention ne vise pas à critiquer ce rapport mais plutôt à l'enrichir pour les prochaines années, car il manque à mon sens trois chapitres à cette compilation de la politique de l'eau.

Tout d'abord, les investissements dans l'assainissement sont toujours plus grands à cause des crues dues au dérèglement climatique, à cause des résidus de médicaments jetés, des microplastiques, des pesticides, des pathogènes toujours plus durs à filtrer, mais il n'y a aucune information sur l'énergie utilisée pour effectuer ce travail ni sur l'empreinte carbone de ces réhabilitations ou de ces activités.

Une grande partie des aménagements de la politique de l'eau sont liés à la crise climatique. Il convient donc d'identifier les points où le Département pourrait se fixer des objectifs de maîtrise. Il existe d'ailleurs de nombreuses méthodes de filtration économes en énergie, toutes inspirées par le vivant. Les êtres vivants dépolluent l'eau depuis l'origine de la vie ; il suffit de s'en inspirer.

Deuxième point, une récente étude de l'Ademe estime que la chaleur fatale générée par l'activité des stations d'épuration en France constitue l'équivalent d'un gisement potentiel de 1,3 térawatt d'électricité, et cela sans compter la récupération de chaleur sur les eaux usées. Les réseaux de canalisations qui transportent les eaux grises, par exemple à usage domestique comme la douche ou le lavabo, sont, en effet, un réservoir de chaleur susceptible d'être réutilisé dans les bâtiments publics ou les immeubles de logements, une solution d'autant plus intéressante que les technologies de captation de cette énergie, de l'échangeur thermique à la pompe à chaleur, sont peu coûteuses et relativement simples à mettre en œuvre.

Dernier point, l'an dernier, le Parlement néozélandais a voté pour que le troisième cours d'eau traversant ce pays, le Te Awa Tupua, bénéficie du statut de personnalité juridique. Pour la Nouvelle-Zélande, désormais, ce fleuve est un être vivant partant des montagnes jusqu'à la mer, y compris ses affluents et l'ensemble de ses éléments physiques.

L'Inde a suivi le pas depuis l'an dernier, avec trois fleuves, dont le Gange, qui viennent d'être dotés du statut de personnalité juridique, qui en fait des entités vivantes en matière de droit.

Notre département a, lui aussi, un lien particulier avec la Seine : 47 % des communes des Hauts-de-Seine sont en contact direct avec le fleuve, ce qui en fait le département le plus connecté à celui-ci. Plus qu'une épine dorsale du département, c'est la Seine qui donne son identité à notre territoire et je crois qu'il y a un consensus là-dessus.

Pourtant, le fleuve appartient aussi à Voies Navigables de France et à Haropa Port, qui sont nos partenaires mais dont nous dépendons beaucoup et dont les intérêts peuvent diverger. Ils voudraient multiplier par quatre le trafic fluvial et j'ai bien peur qu'en les laissant faire, nous retombions dans les travers du passé et que nous essayions de réparer au prix fort ce qu'ils voudraient développer.

Compte tenu du rapport intime que nous avons tous avec la Seine, et je n'exagère pas, c'est ce qui transparaît dans tout ce rapport, le groupe Écologistes et Socialistes souhaiterait que le Département demande que la Seine accède à un statut de personnalité juridique avec tous les droits attenants.

Merci.

M. le Président.- Monsieur de la Roncière ?

M. de la Roncière.- Mes chers collègues, je me réjouis du consensus qui se dégage sur l'extraordinaire qualité du travail qui a été fait par le Département et par la Direction de l'eau. Elle a fait un travail de pédagogie auprès de nous, les élus, auprès de la population, et je vous invite tous à vous emparer de ces cinq volumes qui vous attendent à l'entrée ou à la sortie – là, c'est plutôt la sortie –, c'est absolument passionnant et très bien présenté. Vous avez cinq livres qui vous présentent le schéma directeur d'assainissement ; de très gros investissements ont été faits les années précédentes, mais nous sommes sur un nouveau schéma directeur et vous verrez tous les objectifs que nous nous donnons pour, d'une part, évidemment, préserver le bon état de notre réseau – ce sont six cent vingt-huit kilomètres de réseau souterrain, qu'on ne voit pas mais qu'il faut entretenir –, d'autre part, pour réduire l'impact des eaux de pluie et même de pluie fine en gardant le plus possible cette eau à la parcelle et vous verrez aussi quelle politique est mise en œuvre pour y arriver et, enfin, quelle politique est mise en œuvre pour, en cas de pluie ou d'épisodes orageux très forts, arriver à contenir autant que possible cette masse d'eau qui arrive sur des laps de temps très courts dans les réseaux et ne pas la rejeter dans le milieu naturel, à savoir la Seine. Tout cela vous est expliqué de manière très claire dans le livret n° 2.

Dans le livret n° 3, vous verrez toute la politique déployée pour l'aménagement de nos berges. Nous avons trente-neuf kilomètres de fleuve sur le territoire, donc vous faites fois deux, ce sont soixante-dix-huit kilomètres à aménager. Depuis 2006, il y a déjà eu 100 M€ qui ont été investis par le Département sur l'aménagement des berges et vous verrez qu'il y a là trente-deux fiches action pour les dix-sept villes riveraines du département, trente-deux fiches action tout à fait précises, concrètes ; lisez-les, c'est passionnant !

Le livret n° 4 présente plutôt notre contrat de territoire avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et les engagements budgétaires conséquents qui y sont afférents.

Le livret 5 évoque les actions de sensibilisation à mener auprès de tous les acteurs (collectivités, milieux scolaires, promoteurs, nos partenaires, effectivement, de VNF et d'Haropa), de manière à ce que, ensemble, nous soyons de plus en plus attentifs à ce bien commun et que l'eau soit un bien préservé.

Je voudrais terminer en rendant une nouvelle fois hommage à ce travail tout à fait conséquent qui a été réalisé et emparez-vous des documents qui sont à votre disposition !

M. le Président.- Merci, Monsieur de la Roncière.

Je me joins effectivement à vos félicitations adressées à notre service qui a fait un travail remarquable, qui a d'ailleurs été conduit en concertation/collaboration avec les différentes collectivités, et en particulier nos communes, mais également toutes les sociétés qui interviennent dans ces domaines, que ce soit pour l'assainissement ou pour le traitement de l'eau, ainsi que nos concitoyens.

D'ailleurs, Monsieur Datcharry, il y aura un travail pédagogique, bien entendu, et vous l'avez lu dans le document, à la fois auprès de nos jeunes, en particulier de nos collégiens, mais également auprès de nos concitoyens, en améliorant la communication pour rendre plus compréhensibles ces sujets qui, parfois, peuvent paraître complexes à leurs yeux.

Sur ce qu'a dit Monsieur Benarafa et en complément de ce que vient de dire notre Vice-président, la Seine est effectivement un élément important dans notre département – tu l'as dit, trente-neuf kilomètres, et avec les deux rives, il faut doubler cette distance –, et l'enjeu aujourd'hui pour nous, c'est de l'intégrer pleinement à l'espace urbain. Je trouve, à l'inverse d'autres pays où le fleuve est intégré à la ville, que là, on a souvent le sentiment qu'il y a les villes de chaque côté et le fleuve qui passe au milieu, mais sans connexion véritable.

Partout, dans les réaménagements que nous souhaitons faire de traitement des berges, nous devons mieux intégrer le fleuve à la ville. Pour cela, nous avons beaucoup d'idées, mais il y a quelques freins : vous l'avez dit vous-même, il y a plusieurs intervenants, on ne fait pas totalement ce que l'on veut, mais il y a aussi le PPRI, qui, parfois, empêche de faire un certain nombre de choses. D'ailleurs, j'ai récemment saisi

Monsieur le Préfet pour demander si on pouvait l'assouplir dans les Hauts-de-Seine, puisqu'on a un règlement qui est beaucoup plus contraignant qu'à Paris. Or, il faudra m'expliquer où est la différence ; pourquoi, à Paris...

M. Ouzoulias (hors micro).- C'est bon pour la fiscalité, Monsieur le Président.

M. le Président.- Oui, mais en même temps, si on veut que ce soient des lieux de promenade, des lieux de vie, encore faut-il pouvoir installer un certain nombre d'équipements. Si on n'a pas le droit, on aménagera des espaces verts et paysagers, mais vous n'aurez pas une offre vous incitant à vous arrêter prendre un verre ou offrir une glace à vos enfants. À Paris, tout cela est possible, mais c'est plus que difficile, voire impossible, dans notre département, parce que nous n'avons pas la même réglementation. Je demande, et j'attends la réponse – le courrier a dû partir ou va partir, on ne va pas avoir la réponse tout de suite –, que tout cela puisse être revu et je suis d'accord : il faut faire vivre davantage encore les berges et intégrer la Seine dans notre collectivité.

Sur l'eau, vous avez dit quelque chose de faux, si je peux me permettre, puisque vous avez pris, je l'ai noté, « le prix fort du mètre cube de l'eau » – c'est ce que vous avez dit, j'ai noté. C'est comme les impôts, on regarde ce qu'on a à payer en bas à droite, sauf que le prix de l'eau est décomposé : il y a une part assainissement, il y a une part de taxes ; si vous regardez l'évolution des taxes, elle est très importante, et si vous regardez vraiment ce qui concerne l'eau, que vous retirez les taxes et l'assainissement, le prix de l'eau en lui-même est très faible. Cela coûte beaucoup moins cher que d'acheter au supermarché n'importe quelle eau de source, je vous mets au défi de me prouver l'inverse, et en même temps, elle est d'excellente qualité.

Le SEDIF – puisqu'il s'agit en grande partie du SEDIF pour nos Communes, même si toutes les Villes de notre département ne sont pas adhérentes au SEDIF –, il y a quelques années, avait pris des mesures pour améliorer encore l'eau, ne serait-ce qu'en changeant toutes les canalisations plomb ; le SEDIF était en avance sur la législation et même sur d'autres syndicats de ce type.

Je rejoins ce que vous disiez, il y a maintenant des difficultés par rapport au plastique, mais aussi et surtout par rapport aux perturbateurs endocriniens. Le SEDIF vient de lancer un nouvel appel d'offres, a fait établir un cahier des charges pour ce qui sera imposé d'ailleurs dans les prochaines années par l'Europe, mais cela a été anticipé par le SEDIF, plusieurs millions d'euros vont être investis pour faire en sorte que ce sujet important puisse être traité et bien traité à l'avenir.

D'ailleurs, il y aura un débat public, puisque la Commission nationale a considéré que ce sujet et ce cahier des charges devraient donner lieu à un débat public. Je vous invite à y participer, et vous verrez que, justement, un des points précis pour l'avenir est de lutter contre les perturbateurs endocriniens et les plastiques, mais cela va demander des dizaines, voire des centaines de millions d'euros d'investissement pour encore améliorer la qualité. Mais il ne faudra pas dire ensuite qu'il y a un prix fort, parce que dans la vie, il faut savoir ce que l'on veut. Lorsque vous investissez autant pour la sécurité et la santé de nos concitoyens, forcément, à un moment, il y a la dépense, et d'où viennent les recettes ? Comme il y en a de moins en moins qui viennent de l'extérieur, à un moment donné, il faudra peut-être augmenter un peu le coût de l'eau.

En revanche, sur les transports et l'augmentation éventuelle des transports sur le fleuve, je ne vous rejoins pas tout à fait et je vous renvoie au rapport précédent sur lequel vous êtes intervenu. Je crois qu'augmenter la part de transport fluvial est plutôt une bonne chose en termes de développement durable, y compris, de plus en plus, je le souhaite et je l'ai demandé, pour de la logistique et ce qu'on appelle la « livraison du dernier kilomètre », parce que c'est beaucoup moins polluant que des gros camions qui circulent dans nos villes, c'est démontré.

Là aussi, la vie n'est pas faite d'excès, il s'agit de trouver les bons équilibres, mais je ne crois pas qu'il faille dire qu'il ne faut pas de trafic ou moins de trafic sur la Seine ; cela peut être une bonne chose, y compris sur des transports longs, en évitant d'avoir de nombreux poids lourds sur nos routes.

Je crois qu'en tous les cas, là aussi, nous sommes tous d'accord pour dire que nous menons une bonne politique et qu'il faut continuer en ce sens pour encore améliorer les choses pour nos concitoyens.

Je mets aux voix le fait de prendre acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

**Rapport n° 22.221 – Assainissement – Rapport annuel du délégataire 2021
– Rapport prix et qualité du service public de l'eau 2021 – Redevance
d'assainissement 2023.**

M. le Président.- Rapport 22.221, il s'agit du rapport annuel du délégataire concernant l'assainissement. Je n'ai pas d'inscrit.

Il y a trois délibérations.

Première délibération : le rapport annuel du délégataire 2021 ; il s'agit de prendre acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

À l'unanimité, nous avons pris acte.

La délibération n° 2 porte sur le prix et la qualité du service public de l'eau ; il s'agit, là aussi, de prendre acte.

La délibération n° 3 fixe le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2023.

Même vote.

**Rapport n° 22.189 – GEMAPI – Conventions transferts de charges MGP –
Avenants.**

M. le Président.- Nous passons au rapport 22.189 concernant la GEMAPI et des conventions de transferts de charges à la MGP avec des avenants. Je n'ai pas d'inscrit.

Il y a deux délibérations.

La première porte sur les missions de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2 porte sur les murettes anti-crues départementales.

Même vote.

Rapport n° 22.224 – Facturation des investigations complémentaires des exploitants réseaux – Instauration droit non fiscal au profit du Département.

M. le Président.- Le rapport suivant, 22.224, concerne la facturation des investigations complémentaires des exploitants réseaux avec l'instauration d'un droit non fiscal au profit du Département. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 22.248 – Objectif annuel d'évolution des dépenses des ESSMS – 2023.

M. le Président.- Sur le rapport suivant, 22.248, objectif annuel d'évolution des dépenses des ESSMS pour l'année 2023, j'ai une inscrite : Madame Brobecker... et Monsieur Datcharry qui s'est rajouté ; on ne l'avait pas.

Madame Brobecker ?

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons pour ce rapport qui alloue des moyens en augmentation pour les personnes âgées, les personnes handicapées et l'Aide sociale à l'enfance.

Nous saluons évidemment l'avancée du Département sur les personnes âgées (rénovation des établissements, notamment ceux en chambres doubles), les personnes handicapées avec la création d'un FAM et l'Aide sociale à l'enfance avec notamment la nécessaire baisse des accueils en résidences éducatives hôtelières, et on espère d'ailleurs l'arrêt rapide.

Le taux directeur de 2 % est un taux qui est à peu près similaire aux taux des autres Départements, mais un taux que nous aurions souhaité plus important dans le Département le plus riche de France et il reste des actions à mettre en œuvre en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des jeunes à protéger. 2 %, ce n'est sans doute pas assez face à une inflation galopante, une augmentation importante et encore inconnue du prix de l'énergie et des difficultés de recrutement et nous souhaitons que le Département puisse soutenir les différentes structures via des mesures correctives au cours de l'année 2023, au-delà des CPOM et EPRD.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Datcharry ?

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons pour cette délibération qui propose de renforcer les enveloppes destinées aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Comme le souligne le rapport, la situation actuelle est complexe ; nous sommes notamment confrontés à une forte inflation, de plus de 6 %, et particulièrement à celle de la hausse des prix de l'énergie.

Sur cette question, nous avons des interrogations quant au financement à venir des dépenses de certains établissements. Je pense particulièrement à certains EHPAD publics dont les coûts de fourniture de gaz et d'électricité explosent. Je m'entretenais récemment avec la Directrice de l'EHPAD La Méridienne à Villeneuve-la-Garenne qui s'inquiète pour son établissement, puisqu'elle a une augmentation prévue de 57 % pour le gaz et 144 % pour l'électricité par rapport aux années précédentes. Cet EHPAD n'est sans doute pas le seul concerné par cette situation critique, d'où ma question, Monsieur le

Président : qu'est-ce que le Département peut envisager pour soutenir cette dépense, surtout dans ce contexte ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vais vous répondre à l'un et à l'autre.

D'abord, vous soulignez les efforts du Département dans ce domaine, que ce soit pour nos aînés comme pour l'ASE, et je vous en remercie.

L'augmentation de 2 % que nous autorisons, et Madame Brobecker l'a dit, c'est à peu près ce qu'ont prévu de faire quasiment tous les Départements, en tous les cas de la petite couronne. Je ne sais pas s'ils ont modifié leur position depuis les dernières informations que j'avais, mais Paris ne prévoit aucune augmentation...
(Madame Brobecker acquiesce)

... et pourtant, ils ont augmenté de 52 % la taxe foncière, qui va leur rapporter 800 M€ par an. Mais, apparemment, cela ne doit pas trop les inquiéter, ils ne doivent pas avoir trop d'EHPAD à Paris, parce qu'ils ont prévu zéro. Si nous, avec 2 %, c'est insuffisant, qu'est-ce que cela doit être à Paris ? Peut-être qu'ils sont d'accord pour que les prix s'envolent à Paris pour nos aînés, mais il me semble que la Majorité parisienne n'est pas de notre bord, elle est plutôt du vôtre, me semble-t-il...

M. Ouzoulias (hors micro).- Il n'y a plus de Droite et de Gauche maintenant.
(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)

M. le Président.- Il faut garder certaines valeurs, Monsieur Ouzoulias.

Par ailleurs, ce 2 % est théorique, et d'ailleurs, des Départements qui, aujourd'hui, comme nous, appliquent un taux de + 2 % pour tenir compte des difficultés que vous avez soulevées restaient eux-mêmes avant, bien souvent, à 0 ; nous, nous appliquons une hausse de 0,5. Ce 2 % ne prend pas en compte les hausses salariales, on est bien d'accord, qui sont à part et qui sont conséquentes ; on peut s'en féliciter, puisque nous-mêmes disions que certains métiers n'étaient pas assez payés. Je ne critique donc pas les hausses qui ont été décidées, enfin, par l'État. La seule chose que je regrette, c'est que, là aussi, l'État ne respecte pas sa parole, parce qu'il me semble que le Premier ministre, Monsieur Castex, avait dit que sur les Ségur, l'État rembourserait les Départements à hauteur de 70 % de la dépense, force est de constater que ce ne sera

pas le cas. Et cela représente quand même, rien que sur l'année 2023, 19 M€ à charge pour le Département, 19 M€ sur lesquels, si l'État avait tenu sa parole, nous n'aurions à participer qu'à hauteur de 30 %. Le calcul est vite fait, vous voyez l'écart que cela représente.

D'ailleurs, sur les années 2022 et 2023, globalement, nous aurons consacré 52 M€ de plus à travers toutes ces revalorisations. J'intègre dans ce montant des décisions que nous avons prises de notre propre initiative, en plus des 2 %, puisque nous apporterons en 2023 3 M€ hors mesures nouvelles salariales, à travers les CPOM, et nous avons apporté en 2022 – je ne veux pas commettre une erreur – de l'ordre de 8 M€.

Pour autant, ce 2 %, j'y reviens, est théorique. Il y a des EHPAD où cela peut suffire par rapport à tout ce que nous avons fait par ailleurs, il y en a d'autres où cela peut être insuffisant. Nous serons en relation et nous verrons s'il convient de réabonder, et s'il le faut, nous le ferons, que les choses soient claires, mais il fallait bien que nous ayons un taux directeur, donc il est de 2 %, et, bien entendu, il s'adresse en priorité aux EHPAD publics et ceux qui ont des places à l'aide sociale.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.228 – Autonomie – Modernisation des EHPAD et RA – Soutien à l'investissement.

M. le Président.- Nous passons au rapport suivant, le 22.228, sur la modernisation des EHPAD et le soutien à l'investissement. J'ai comme inscrit Monsieur Timotéo.

M. Timotéo.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Il n'y a pas de difficulté particulière sur ce rapport, que notre groupe va voter, mais je voulais juste profiter de l'occasion pour dire quelques mots sur l'importance également que nous accordons à la rénovation et la modernisation du parc des EHPAD et des résidences autonomie, qui fait l'objet de ce rapport et dont la vétusté est quelquefois, et on le sait tous, bien avancée. J'en veux pour preuve, d'ailleurs, l'EHPAD Madeleine

Verdier, qui est concerné par cette délibération, qui est situé dans mon canton de Montrouge, établissement construit il y a plus de vingt ans, dans un quartier ultra-urbanisé et dont la configuration actuelle permet difficilement de faire évoluer l'effort d'hébergement. J'espère que ce que l'on votera aujourd'hui – et le soutien d'investissement qui est proposé par le Département – permettra de faire avancer, j'en suis certain, l'établissement dans d'autres directions.

Il est rappelé dans le rapport le fait que le Département des Hauts-de-Seine disposerait d'un bon taux d'équipement, qui répondrait ou en tout cas qui semblerait répondre à la demande. Personnellement, je ne suis pas totalement en phase avec ce constat et je crois au contraire, avec le reste de mon groupe, qu'il nous faudrait bien plus d'établissements d'hébergement à des prix accessibles pour permettre à tout un chacun d'avoir une maison de retraite pas chère, pas trop chère en tout cas, pas trop loin de là où il a fait sa vie.

Certes, il y a le développement de l'EHPAD à domicile, mais si le maintien à domicile doit être privilégié, il ne pourra certainement pas répondre à toutes les problématiques liées au grand âge et au très grand âge. On a aujourd'hui, dans notre département, une population que l'on peut qualifier de très grand âge, autour de 5 % de la population ; dans une trentaine d'années, un habitant sur dix dans notre département aura plus de quatre-vingts ans, donc je pense que sur cet aspect-là, on a quelques pistes à creuser.

Ceci étant dit, vous avez notre soutien dans cette démarche de rénovation, d'autant plus si elle permet de façon concomitante de faire évoluer les structures vers des accueils de jour, par exemple, vers de l'hébergement temporaire, dont on a fortement besoin, d'ouvrir également les établissements sur leur quartier, voire de reconfigurer les espaces, et tout cela en permettant, en même temps, d'améliorer les performances thermiques des bâtiments – je crois qu'il faut tenir effectivement les deux bouts et le rapport le propose de ce point de vue –, ceci à la condition, bien sûr, que le prix de journée ne soit pas impacté pour les résidents ; c'est la condition qui fait que nous soutenons aussi ce rapport, en référence, d'ailleurs, avec la question de la cherté que j'évoquais tout à l'heure.

Pour terminer, si vous permettez un tout petit pas de côté, puisque nous évoquons ici la question des EHPAD, je trouverais intéressant que l'on puisse avoir, si c'est possible, ce matin ou à un autre moment, une petite information sur la question des

contrôles conjoints ARS/Département de ces établissements – on en a déjà parlé ici lors des précédentes séances, notamment dans la continuité de la séquence de l'affaire Orpea et d'autres –, tout cela pour vous demander que s'il y a des points d'amélioration sur ce sujet et sur la coordination entre ARS et Département sur ces pratiques de contrôle, je trouverais utile que l'on puisse les partager.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur votre dernier point, pas de problème, Madame Tilly vous tiendra informés lors d'une Commission. Je pense que ce n'est pas la peine de le faire en séance, mais c'est bien volontiers qu'elle vous donnera en Commission les informations que nous avons.

Sur le fait de dire qu'il manquerait beaucoup de places sur le département, ce n'est pas exact. On ne dit pas qu'il n'en manquera pas à terme pour répondre à tous les besoins, on dit qu'on est un département bien doté, par rapport à beaucoup d'autres.

Par ailleurs, il faut bien regarder les choses. À l'avenir, il est vrai qu'on peut penser que nos aînés seront de plus en plus nombreux à vivre plus longtemps, mais on développe aussi le maintien à domicile, afin de leur permettre de rester chez eux le plus longtemps possible. Ne faut-il construire que des EHPAD ou, en même temps, faire en sorte que les gens restent chez eux aussi longtemps qu'ils le peuvent ? C'est toute la réflexion, justement, que nous conduisons sur ce que nous avons appelé « l'EHPAD de demain », y compris pour diversifier les publics en l'ouvrant à d'autres personnes que simplement « les personnes vieillissantes », je pense par exemple aux handicapés. Les handicapés âgés occupent des places dans des structures spécialisées où on manque de places, et on pourrait desserrer cette tension sur les établissements pour personnes handicapées en adaptant l'EHPAD pour pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions.

C'est tout ce travail sur la diversification des résidents et des modalités d'accueil que nous avons décidé de mettre en place. Courant 2023, grâce au travail effectué avec le CSTB, nous aurons un cahier des charges de « l'EHPAD de demain », avec des critères précis, qui aura un rôle incitatif. Nous proposerons aux EHPAD publics et associatifs de s'engager dans cette démarche de transformation et de modernisation et, s'ils le font, nous financerons les travaux nécessaires. Ce financement ne rentre pas dans le schéma que nous évoquons ce matin, ce sera un financement complémentaire.

Concernant les sommes indiquées, l'ARS a, sur toute l'Ile-de-France, 91 M€ pour les quatre ans à venir. Est-ce qu'un tel montant suffira, au vu des besoins et des enjeux ? Vous l'avez dit, il y a un gros retard à rattraper. On verra. En tous les cas, pour ce qui nous concerne, nous sommes très attentifs et mobilisés, nous avons prévu une première enveloppe de 20 M€, et nous ferons ce qu'il y a à faire.

Effectivement, il est important que la part des travaux puisse être prise en charge par des subventions, pour qu'il n'y ait pas de répercussions sur le prix de journée pour les résidents. Car si on n'apporte pas de subvention, l'EHPAD est obligé d'emprunter pour financer les travaux et, pour amortir l'emprunt, il doit avoir des recettes de fonctionnement supplémentaires, et donc augmenter le prix de journée. C'est d'ailleurs, peut-être, pour cela qu'il n'y a pas eu de travaux importants dans certains établissements pendant des années : ils ne pouvaient pas ou ne voulaient pas augmenter les tarifs, qui sont déjà élevés.

Notre objectif, c'est d'améliorer les conditions d'accueil sans augmenter le reste à charge pour les résidents. Des moyens sont enfin consacrés par l'Etat en ce sens, on peut toujours dire que c'est encore insuffisant, mais en tous les cas, c'est mieux que rien, et cela traduit déjà un engagement.

Je fonde beaucoup d'espoir sur ce qu'on pourra faire avec « l'EHPAD de demain », comme vous le disiez, pour repenser totalement le modèle, avoir de l'accueil de jour, avoir aussi des aidants qui puissent venir, prendre un temps de repos, être avec leur famille... Il y a tout un système à revoir pour faire que ces lieux de soins soient aussi des lieux de vie, animés et ouverts sur leur environnement. C'est une démarche innovante, parce qu'on est les seuls, me semble-t-il, parmi les Départements, à se poser cette question.

Monsieur Jarry ?

M. Jarry (hors micro).- Les Communes sont-elles associées à cette réflexion sur les EHPAD ?

M. le Président.- Il y a eu effectivement des établissements...

M. Jarry.- Ce n'est pas la même chose. Pour une grande part, l'aide à domicile est sans doute le nouvel EHPAD ; c'est, en gros, comment il est lié à l'ensemble des activités en direction des retraités dans la ville, parce que c'est cela qui est dedans ; une part restera aux Villes et une part relèvera des institutions et des Départements. Je trouve un peu étonnant que nous ne soyons pas associés.

M. le Président.- Pour l'instant, et vous me corrigerez l'une et l'autre, Madame Tilly et Madame Fourcade, qui suivez ce dossier, il s'agit de regarder l'EHPAD en lui-même et comment il doit évoluer. Il y a beaucoup de réunions et de concertation, à la fois avec les EHPAD, les professionnels, qu'ils travaillent en EHPAD ou non, pour définir les grands principes de ce que doit être l'établissement de demain. Après, rien n'empêche, dès que l'on aura un préprojet – plutôt que de partir d'une feuille blanche –, de continuer ce travail en associant nos collectivités locales et voir les ramifications qu'il peut y avoir, mais je pars du principe que si on met tout le monde autour de la table avec une feuille blanche, vous pouvez rester longtemps, il n'en sort pas grand-chose. Si vous avez des propositions...

M. Jarry (hors micro).- C'est comme au football, le collectif est toujours plus fort.

M. le Président.- Le collectif y est déjà, en tous les cas pour tous ceux qui interviennent dans ce domaine, parce que vous l'avez dit, vous-même, en tant que Ville, vous ne participez pas au financement des EHPAD, donc le collectif s'est joué avec les professionnels des EHPAD. Après, comme je l'ai indiqué, effectivement, si on veut qu'il y ait de plus en plus de maintien à domicile, il y a un rôle des collectivités locales pour les portages des repas, les aides ménagères, tout un ensemble de services qui existent déjà aujourd'hui. On regardera comment on peut améliorer les choses dans ces domaines également, mais au moins, on ne partira pas d'une feuille blanche, Monsieur Jarry, et on

ne pourra qu'améliorer encore le projet. Car notre objectif, c'est de proposer une réponse globale, qui articule davantage le maintien à domicile et l'accueil en établissement, en favorisant les passerelles entre les deux.

Madame Tilly, Madame Fourcade, voulez-vous préciser ?

Mme Tilly.- Juste un petit point supplémentaire, concernant votre question, Monsieur Jarry, sur la réflexion avec les Villes, dans le cadre du virage domiciliaire, qui est un vrai cap, une vraie option, que les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont pris avec l'Agence interdépartementale de l'autonomie, il s'agit vraiment de vous proposer une offre assez globale. Je commencerai dès l'année 2023 à faire ce qu'on appelle des « rencontres territoriales », au cours desquelles je rencontrerai, étape après étape, tous les Maires des Hauts-de-Seine, pour, justement, vous proposer une offre complète, globale, que ce soit sur le logement, le social, l'innovation et surtout sur l'organisation avec des SAAD, puisque nous sommes sur un travail très proche avec les SAAD, avec des diagnostics territoriaux qui seront faits.

Cela fait partie d'un chantier 2023 sur lequel nous serons bien présents et sur lequel nous vous rencontrerons avec vos équipes, parce que, bien évidemment, comme vous le dites, c'est un collectif, et ce défi du vieillissement et de ce virage domiciliaire, bien évidemment, ce n'est pas que le Département, c'est l'ensemble, avec tous les acteurs présents.

Je tiens à féliciter, à remercier notamment la politique volontariste. Nous parlions des EHPAD, des rénovations, ce Département des Hauts-de-Seine vient renforcer ce que l'État ne nous donne pas suffisamment, pour, justement, capitaliser sur nos établissements ; oui, nous sommes bien dotés par rapport à d'autres. Je pense qu'il vaut mieux rénover, donner des lieux de vie adaptés aux demandes actuelles en rénovant ce que nous avons déjà sur notre territoire.

Je tiens aussi à dire, et vous l'avez très bien expliqué, que concernant l'OAED, nous avons appris de façon tout à fait fortuite, sans aucune concertation avec l'État, ces augmentations absolument immenses, puisque nous sommes sur des 20 M€, même quelquefois plus, et je tiens à dire qu'il est compliqué de travailler avec un État qui, justement, ne collabore pas.

Je vous remercie, Monsieur le Président...

M. le Président.- Il n'y a pas de collectif, là...

Mme Tilly.- Aucun collectif, puisque nous l'apprenons lorsqu'un ministre va se rendre dans une réunion...

M. Jarry (hors micro).- Le Président joue perso, on le savait ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

M. le Président.- Il va au Qatar prendre des leçons... (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Mme Tilly.- Je pense notamment à d'autres Départements de France ; là, nous parlons des Départements d'Ile-de-France, et notamment le nôtre est très bien doté ; je n'ose pas imaginer les autres Départements qui ne sont pas dans la même situation financière que nous ; comment peuvent-ils gérer ? Je pense qu'il doit y avoir des coupes terribles qui doivent être faites. Quand je vois que la Ville de Paris, qui est particulièrement grande, n'a aucune augmentation, je n'ose pas imaginer comment les directeurs, les gestionnaires d'EHPAD, vont faire pour vivre cette année 2023 si particulière.

Voilà ce que je voulais ajouter à ce que vous avez très bien dit, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Madame Fourcade ?

Mme Fourcade.- Peut-être juste un complément en réponse à l'interpellation de Monsieur Jarry. Je pense qu'effectivement, vous avez raison de dire qu'imaginer l'EHPAD de demain ne peut pas se faire uniquement avec une vision fermée sur la structure ; un EHPAD, aujourd'hui – justement, c'est bien ce que le Covid nous a montré – , a besoin d'être ouvert sur son environnement, à la fois les services sociaux de la Ville, les services infirmiers à domicile, mais surtout les structures de santé, auxquelles, malheureusement, nos personnes âgées vieillissantes ont souvent besoin d'avoir recours.

Or, la crise a montré que les EHPAD étaient beaucoup trop isolées dans leur environnement ; c'est bien cela aussi l'enjeu ; évidemment, il y a un cahier des charges structurel à construire, et ensuite, c'est tout l'enjeu des rendez-vous de l'autonomie avec les responsables des mairies que citait Armelle Tilly de pouvoir voir comment ce modèle s'intègre dans une organisation territoriale, car il est bien gentil de faire un cahier des charges, mais après, c'est la mise en œuvre qui compte pour que ce modèle soit opérationnel avec les acteurs du territoire.

On ne peut donc que souscrire à votre proposition de faire en sorte que la vision soit territoriale et non pas uniquement sur la structure de l'EHPAD elle-même.

M. le Président.- Merci.

Je mets donc ce rapport 22.228 aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.191 – Contribution à la politique départementale des solidarités – Subventions complémentaires – Année 2022.

M. le Président.- Nous passons au rapport 22.191 : il s'agit de contribution à la politique départementale des solidarités avec des subventions complémentaires.

Il y a deux délibérations.

La première concerne des subventions pour le parcours de la protection de l'enfance.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La seconde délibération concerne des subventions pour le parcours des publics fragilisés.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.192 – Petite enfance – Financement complémentaire EAJE – 2022.

M. le Président.- Nous passons au rapport 22.192, avec la petite enfance et du financement complémentaire pour les EAJE. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.230 – Institut Gustave Baguer – Suppression et transfert des activités, biens et autorisations.

M. le Président.- Rapport 22.230 : il s'agit de l'Institut Gustave Baguer pour la suppression et le transfert des activités concernant l'établissement. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.229 – Institut du psychotraumatisme chez l'enfant et l'adolescent – Convention financière avec le Département des Yvelines.

M. le Président.- Rapport 22.229 : il s'agit de l'Institut du psychotraumatisme chez l'enfant et l'adolescent, la convention financière avec le Département des Yvelines. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.199 – FSL – Compte-rendu – 3^e trimestre 2022.

M. le Président.- Rapport 22.199 : il s'agit du compte-rendu du FSL pour le troisième trimestre 2022 ; il s'agit d'un « prend acte ». J'ai une inscrite qui s'est rajoutée : Madame Cillières.

Mme Cillières.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, sur ce bilan du troisième trimestre 2022 du Fonds de solidarité logement, une nouvelle fois, je voulais rappeler que ce rapport montre que l'élargissement des critères obtenu de haute lutte en 2020 porte ses fruits, avec un dispositif qui répond mieux aux besoins sociaux des Altoséquanaises et des Altoséquanais.

Pour autant, si vous me le permettez, je voudrais appeler votre attention sur plusieurs sujets.

Le ratio entre les demandes reçues et les aides attribuées : pour 2022 au global sur les trois trimestres, pour le FSL maintien, on a un tableau qui précise qu'il y a eu deux mille quatre cent soixante-dix dossiers reçus, mais mille neuf cent quarante-quatre aides accordées, soit près de 20 % des dossiers qui ne sont pas retenus. Je voulais savoir si on pouvait avoir un bilan détaillé des motifs de refus, pour avoir un indicateur important à ajouter pour une meilleure lisibilité et transparence sur ce dispositif.

Enfin, sur les questions budgétaires, l'augmentation du budget consacré au FSL de manière générale est essentiellement due au FSL accès, qui fonctionne bien, on voit qu'il y a une grosse dynamique. Pour le FSL maintien, 3,9 M€ étaient consacrés en 2021 sur les trois premiers trimestres, contre 3,5 M€ pour 2022 ; le nombre d'aides accordées est aussi en recul. En pleine crise énergétique, avec l'explosion des coûts de l'énergie, cette baisse interroge et appelle, il me semble, une très grande vigilance sur le recours au dispositif et le soutien d'accompagnement aux plus fragiles dans cette période difficile que nous traversons toutes et tous.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur les dossiers qui ne sont pas retenus, en grande partie, c'est simplement administratif, c'est qu'ils ne sont pas complets, et lorsqu'ils sont représentés de façon complète, il n'y a pas de refus ; c'est simplement parce qu'au début, il manque des pièces.

Sur le FSL, Monsieur Muzeau, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Muzeau.- Je suis désolé, Monsieur le Président, mais je crois que c'est plutôt sur le côté administratif, effectivement. Il n'y a pas de refus catégorique sur les dossiers, je n'en ai jamais vu ; en tout cas, ce n'est pas politique.

M. le Président.- Sur l'énergie, là, on est sur les trimestres où les gens étaient moins touchés, pour ne pas dire pas du tout, et, d'ailleurs, selon les lieux d'habitation, ils ne le seront que l'an prochain ou en toute fin d'année, parce que certains bailleurs avaient anticipé et avaient augmenté les provisions de charges, comme notre Office départemental, Monsieur Muzeau, pour éviter qu'à la fin, cela représente des sommes très conséquentes pour les locataires. D'autres ne l'ont pas fait, et à un moment donné, quand il y aura le décompte définitif, ce sera très lourd pour certains.

Bien entendu, s'il faut abonder le FSL, nous l'abonderons. D'ailleurs, vous l'avez souligné, on l'a largement ouvert, ce qui est bien démontré par les hausses constatées.

Après, nous ne gérons pas les autres bailleurs sociaux, qu'ils soient privés ou publics – il y a des bailleurs publics communaux aussi –, et là, je ne sais pas quelles mesures ils ont pris, Madame Cillières, mais en tous les cas, notre Office départemental a provisionné des sommes, s'il le faut, pour aider les locataires qui auraient des problèmes de paiement des charges.

Je mets donc ce rapport aux voix ; il s'agit d'un « prend acte ».

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.244 – Aide sociale à l'hébergement – Communication de données fiscales – Paierie départementale.

M. le Président.- Rapport 22.244 : il s'agit de l'aide sociale à l'hébergement, avec la communication de données fiscales. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ÉDUCATION

Rapport n° 22.225 – Restauration scolaire des collèges publics – Rapport annuel concessionnaire – Exercice 2020-2021.

M. le Président.- Sur le rapport 22.225, il s'agit du rapport annuel du concessionnaire pour l'année 2020-2021 concernant la restauration scolaire des collèges publics, j'ai deux inscrits : Monsieur Adjroud et Monsieur Datcharry.

M. Adjroud.- Monsieur le Président, chers collègues, je trouve ce rapport particulièrement intéressant pour deux raisons.

La première est que malgré une rentabilité au rendez-vous et un chiffre d'affaires en hausse, nous ne pouvons que regretter certains choix d'Elior, et notamment pour ce qui est de la qualité de certains produits comme les viandes, où il est encore trop souvent fait appel à des produits pré-préparés dits « de cinquième gamme ». Sur le plan écologique, nous pouvons également regretter une baisse du tri et du traitement des biodéchets qui ne sont pas revenus à leur niveau d'avant la crise – je crois que l'année de référence était 2018-2019.

Dans un second temps, il est intéressant de regarder la note attribuée par les services du Département – dont je salue le travail – dans le cadre des audits quotidiens de performance. Celle-ci plafonne à 6,9 sur 10 sur la période concernée ; décevant lorsque l'on sait que l'on parle de la nourriture qui est servie à nos enfants. Cette note décevante

n'a malheureusement pas empêché notre Assemblée de reconduire Elicor dans ses missions en avril dernier.

La réalité de terrain nous montre que nous avons eu raison de nous opposer à la privatisation totale de la restauration scolaire, désormais confiée à Elicor et à Sodexo. Vous le savez, depuis la rentrée scolaire, les dysfonctionnements dans nos collèges ne cessent de se répéter :

- problèmes de quantités servies, mais aussi problèmes de quantités prévues. Ainsi, le 10 novembre dernier, jour de grève, il manquait près de soixante repas au collège Paul Eluard de Châtillon ;

- problèmes de qualité des plats proposés ; à plusieurs reprises, j'ai pu constater par moi-même que beaucoup de nos collégiens ne mangeaient pas ce qui était proposé et se limitaient à la consommation de pain et des desserts, des laitages.

Enfin, je conclurai en disant que je sais pertinemment que Madame Léandri est particulièrement vigilante à ces dysfonctionnements et j'espère que le Département saura trouver les bons arguments pour les faire réduire à leur part la plus congrue et qui sait, peut-être, un jour, les cuisines de nos collèges rouvriront pour de vrai.

Merci.

M. le Président.- Très bien.

Monsieur Datcharry ?

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe s'abstiendra concernant ce rapport annuel d'Elicor pour les années 2020-2021.

Comme vous le savez, nous avons de très fortes réserves concernant les prestations de ce concessionnaire. Nous avons encore eu l'occasion d'en débattre lors de notre dernière séance et nous continuons à recevoir des remontées négatives concernant les prestataires. Il y est question de Sodexo, mais aussi d'Elicor. Les plaintes des parents concernent toujours des problèmes de quantité aussi bien que de qualité des repas.

Pour avoir à plusieurs reprises rencontré personnellement Elicor avec les parents d'élèves du collège Édouard Manet de Villeneuve-la-Garenne, nous avons des gros doutes sur leur manière de recruter, sur la formation du personnel et sur l'encadrement, donc il y a encore beaucoup de progrès à réaliser.

Encore une fois, nous voulons ici être constructifs et agir au maximum pour que les prestations s'améliorent. Dans cet objectif, pour les années à venir, nous pensons qu'il faudrait accélérer certaines orientations.

La cuisine sur place contribue à améliorer la qualité des repas et sa généralisation, que vous souhaitez, mais à très long terme, doit être un objectif à atteindre plus rapidement. Vous l'aurez remarqué pour les quelques collèges qui en bénéficient, il n'y a pas de plainte. Le Département pourrait mettre à l'étude l'aménagement de cuisines sur place dans tous les établissements où c'est possible, avec éventuellement l'opportunité de fournir un collège voisin.

De même, je l'ai dit tout à l'heure sur notre politique de développement durable, le renforcement des circuits courts pourrait passer par une coopération systématisée – mais vous m'avez répondu – avec les producteurs des Yvelines.

Pour conclure, si nous insistons sur cet enjeu de la restauration dans les collèges, c'est aussi parce qu'elle est facteur à part entière de valorisation de nos établissements publics. La publication récente des indices de position sociale témoigne du délaissement de l'enseignement public par certaines familles, notamment les plus aisées. Il nous faut donc contribuer à une revalorisation globale de l'image des établissements publics. L'État a de lourdes responsabilités en matière d'enseignement, mais la qualité de la restauration scolaire qui relève de notre collectivité est un élément important. Nous savons que vous y êtes attentif, nous aurons donc l'occasion d'échanger à nouveau sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Quelques éléments de réponse et Madame Léandri, si elle veut, pourra compléter.

D'abord, il s'agit là du compte-rendu de l'année précédente, où Elior avait l'ensemble du marché puisqu'il n'y avait qu'un lot.

Nous avons décidé de relancer la DSP – elle arrivait à terme – en faisant trois lots, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas uniquement les deux grands groupes, Elior et Sodexo, qui répondent et que d'autres, un peu plus petits, puissent répondre également. Malheureusement, c'est peut-être tombé à un moment où la conjoncture était défavorable et incitait les plus petites entreprises à être prudente, et à ne pas prendre le risque de

répondre. En tous les cas ils n'ont pas répondu. Le cahier des charges était fait de manière à ce qu'une même entreprise ne puisse pas avoir les trois lots ; Sodexo en a eu deux et Elior en a eu un.

Nous avons eu effectivement de grosses difficultés à la rentrée, et en particulier avec Sodexo – puisque vous me parlez de cette année, je ne vais pas revenir sur l'année passée –, pour plusieurs raisons.

La première raison est le problème de personnel ; je parle de Sodexo, puisqu'à la rentrée, les plus gros problèmes ont été sur les lots Sodexo ; il y en a eu sur Elior, j'y reviendrai, mais pas de la même façon. Entre le mois de juillet et la rentrée, il y a quatre-vingts ou quatre-vingt-dix personnels qui avaient été embauchés, qui avaient un contrat et qui ne se sont pas présentés à la rentrée. On n'échappe pas à la même problématique que l'on constate dans les communes et, d'une façon générale, dans la restauration ; il y a, depuis le Covid, encore moins de gens qui vont vers ces métiers. Ce problème d'effectifs, aujourd'hui, est réglé, Sodexo n'a plus de manque de personnel.

Pour autant, et il faut l'admettre, il y a beaucoup de personnels qui ne sont pas encore assez formés. Quand vous parlez à certains endroits de problèmes de quantité, ce n'est pas parce qu'il y a un manque de quantité au départ, c'est parce que les personnels ne sont pas formés au grammage : ils servent des quantités trop importantes aux collégiens qui arrivent en premier et, du coup, à la fin, effectivement, certains n'ont plus grand-chose. Je ne dis pas que c'est le seul motif, mais en tous les cas c'en est un important.

Il faut relativiser, tous les collèges n'ont pas subi des problèmes de la même importance ; il y a eu, je crois, une trentaine de collèges sur quatre-vingt-huit qui ont eu de vrais problèmes. Nous avons demandé – et plus que demandé – à Sodexo un « geste commercial » pour que, dans les collèges où il y avait eu de gros problèmes, les parents ne soient pas facturés, et dans les collèges où il y a eu des problèmes moins importants, ils ne soient facturés qu'à hauteur de 50 %.

Les choses rentrent dans l'ordre. Il va falloir maintenant que l'on soit vigilant sur l'aspect qualitatif, puisque je rappelle qu'avec le nouveau cahier des charges, qui traduit notre ambition de fournir à tous nos collégiens des repas équilibrés et de qualité, nous avons augmenté le montant du marché de presque 10 M€, 9,6 M€, sans augmenter le prix du repas pour les parents. Je veux donc que la qualité soit au rendez-vous. On n'a pas mis 10 M€ de plus pour rien !

Il faut que nous ayons cette qualité et nos services vont y veiller. D'ailleurs, vous avez remercié Madame Léandri et il est vrai qu'elle s'est beaucoup investie, mais je voudrais remercier aussi l'ensemble des services qui se sont mobilisés, parce qu'ils sont allés au-delà même de leurs compétences, certains d'entre eux allant jusqu'à servir les repas et remplacer les personnels qui étaient absents.

Je trouve quand même aberrant, puisque nous parlons en particulier de Sodexo, que le premier groupe mondial de restauration en soit là, mais en même temps, ce ne sont pas les seuls à ne pas trouver de personnel.

En tous les cas, nous sommes vigilants, un suivi est fait à la fois par Madame Léandri et par les services, Monsieur le Directeur général directement, avec nos agents qui se rendent sur place. J'ai également reçu personnellement Sodexo, tout au début, pour leur dire que mon objectif n'était pas d'appliquer des pénalités ; mon objectif est que le service soit rendu, et que donc je ne m'interdis pas d'aller plus loin que des pénalités.

Sur les cuisines, depuis que je l'ai décidé, à chaque fois que nous lançons un concours pour la rénovation, la reconstruction ou la construction d'un collège, nous prévoyons des cuisines sur place. J'en veux pour preuve encore dernièrement le futur collège de Bagneux – et les membres de l'Opposition qui siègent dans les jurys, Monsieur Datcharry et Madame Brobecker, en sont témoins – où nous avons évincé un candidat, précisément parce qu'il ne prévoyait pas assez pour la cuisine sur place. Or, comme il y a un autre collège sur Bagneux où on ne peut pas faire de cuisine, il faut qu'à partir du nouveau collège, on puisse desservir les deux. Vous en êtes témoins, me semble-t-il...
(Madame Brobecker et Monsieur Datcharry acquiescent)

... et vous dites « oui », nous l'avons évincé.

On a donc vraiment une politique qui vise à faire des cuisines dans les établissements chaque fois qu'on le peut. Il y a des établissements où, malheureusement, on n'y arrivera pas, mais il s'agit alors de regarder comment on peut, sur un périmètre proche, disposer d'une cuisine pour les livrer facilement. On est dans le droit fil de ce que j'ai dit, et quand je dis quelque chose, je le fais et je tiens mes engagements.

J'ai dit que :

- dans un premier temps, on regroupait tous les collèges en DSP ;
- dans un deuxième temps, on faisait nos propres cuisines, on essayait même d'avoir nos propres cuisines centrales en plus des cuisines d'appoint dans les collèges, pour ensuite, même si on est encore en DSP, avoir la possibilité de produire sur place. Et

c'est dans ce cadre que j'ai indiqué que nous travaillerons avec les Yvelines pour favoriser les circuits courts.

On est dans ce processus. Après, me dire qu'il faut aller plus vite, d'accord. On construit et on livre un certain nombre de nouveaux collèges sur la mandature. Mais je ne peux pas refaire en même temps tous les collèges, d'autant que nous sommes aussi dépendants des communes, puisque ce sont elles qui nous mettent les terrains à disposition.

Pour autant, nous agissons et j'espère bien qu'à la fin de cette DSP, nous aurons assez de cuisines centrales, et assez de cuisines d'appoint sur place, pour passer à autre chose. La délégation a une durée de quatre ans. J'espère que d'ici là, on sera en mesure de passer à une autre étape, parce qu'une fois encore, l'important est de garantir la qualité des repas servis à nos collégiens.

(Monsieur Adjroud demande à nouveau la parole)

Oui ?

M. Adjroud.- Premièrement, si cela est possible, le collège Paul Eluard à Châtillon, en tout cas, est candidat pour recevoir une de ces cuisines, parce que je crois qu'elles sont adaptées à ce type de préparation ; c'est un collège qui a été récemment rénové.

Deuxièmement, petite question : les parents d'élève qui ont vu Elior récemment se sont vu dire qu'en cas de jour de grève, ce n'étaient pas les repas prévus qui étaient servis mais des repas de substitution ; je trouve cela assez étonnant, d'où la problématique le jour du 10 novembre...

M. le Président.- Vous parlez de grève de qui ?

M. Adjroud.- De grève. Par exemple, le 10 novembre, il y avait une grève des transports, une grève aussi sur l'Éducation nationale... *(Brouhaha sur les bancs de la Majorité départementale)*

Je ne savais pas que cela générerait autant de brouhaha...

M. le Président.- Par exemple, là, on n'est pas à l'abri qu'il y ait des pannes d'électricité ; s'il n'y avait pas d'électricité, il y aurait des repas de substitution, forcément.

M. Adjroud.- Oui, mais là, je ne vois pas pourquoi ce jour-là, le 10 novembre, on est passé sur des repas de substitution, des raviolis en boîte.

M. le Président.- Vous demanderez aux services et on vous donnera la réponse...

M. Adjroud.- Ce n'est pas quelque chose qui est réglementaire ou qui est dans le marché, on est d'accord ? (*Brouhaha sur les bancs de la Majorité départementale*)

M. le Président.- Écoutez, on ne va pas passer la séance à parler d'un collègue à Châtillon sur un jour précis. Monsieur, vous demanderez à Madame Léandri qui se fera un plaisir de vous répondre sans problème.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Il s'agit d'un « prend acte ».

Qui est contre ?

Abstention ?

Le groupe Communiste s'abstient.

M. Ouzoulias.- On s'abstient, mais c'est l'unanimité quand même.

Rapport n° 22.236 – Éducation – PREMIS – 2022-2023.

M. le Président.- On passe au rapport 22.236 sur PREMIS. J'ai un inscrit : Monsieur Benarafa.

M. Benarafa.- Merci.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, le dispositif PREMIS existe depuis longtemps et il a montré ses preuves, notamment pour les élèves décrocheurs, mal intégrés ou perdus qu'il faut ramener dans l'institution scolaire.

Ce dispositif qui allie tutorat et travail en ateliers offre aux jeunes l'opportunité de se réconcilier avec l'école, avec ses professeurs, ses camarades, tout en développant de nouvelles compétences. Je sais d'ailleurs que dans le collège Gay Lussac à Colombes, certains ateliers consistent à construire un canoë canadien sur plusieurs années et les élèves de PREMIS poursuivent ce travail entamé chaque année par leurs prédécesseurs en étant encadrés par un enseignant volontaire et à l'initiative du projet et c'est un succès, car l'élève redécouvre indirectement le sens du travail scolaire grâce à une nouvelle approche, il ajuste son comportement aux attentes scolaires et redonne du sens à son apprentissage et souvent, d'ailleurs, des anciens élèves de sixième PREMIS reviennent aider pour continuer le travail commencé ; c'est le signe que ce genre d'atelier est un véritable succès.

Pour être complet, il leur manquerait juste une petite rallonge, pour que tous les quatre ans, ils puissent transporter ces élèves et tester ce canoë en milieu naturel.

Notre groupe, donc, reste favorable à ce dispositif et salue l'engagement non seulement du Département mais aussi des enseignants qui prennent le temps de s'investir et d'imaginer des projets ambitieux.

La crise de la Covid-19, vous l'avez souligné dans le rapport, a amplifié le nombre d'élèves ayant perdu ce lien particulier avec l'école, y compris en zone non prioritaire. Ainsi, peut-être qu'il faudrait étendre ce dispositif, non pas aux établissements les plus en difficulté, mais à d'autres collèges du département.

En plus de ce dispositif et de ceux existant, comme ERMES, qui permet aux élèves de s'investir dans des projets éducatifs et citoyens s'articulant autour du projet d'établissement, il faudrait peut-être aussi penser à développer des dispositifs d'éducation à la nature.

Le dispositif éco-collège, bien sûr, existe et je le connais bien, mais il n'interagit qu'avec quarante-neuf collèges sur cent trente-deux, et compte tenu du peu d'heures accordées aux sciences de la vie par l'Éducation nationale – il n'y a qu'une heure, une heure et demie par semaine – et de la nécessité de recréer un nouveau lien avec la nature pour mieux la protéger, le Département pourrait peut-être lancer une véritable politique d'éducation à la nature en créant des classes vertes locales dans les espaces naturels et les forêts des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. La plupart de nos jeunes ne connaissent ni bien leur territoire ni les habitants non humains et ce serait peut-

être l'occasion de combler cette lacune, sans compter que cela pourrait aussi favoriser une forme de tourisme local.

Merci.

M. le Président.- Madame Léandri ?

Mme Léandri.- En effet, PREMIS fait partie de nos nombreux dispositifs que nous proposons en lien avec l'Éducation nationale. Vous l'avez dit, Monsieur Benarafa, si le dispositif éco-collège ne regroupe que trente-neuf demandes, on se heurte souvent aussi aux enseignants qui sont débordés et qui ne peuvent répondre aux dispositifs qu'on leur propose. S'il y a des demandes, on est là pour abonder et augmenter l'enveloppe qui est dédiée à ces dispositifs, mais encore faut-il qu'on ait en face des enseignants qui veuillent bien s'en occuper et on sait que cela demande du travail aussi. Nous sommes là, nous sommes présents, ils le savent, et nous répondrons à la demande, s'il y en a, sur les différents dispositifs, déjà nombreux, avec des enveloppes très importantes que nous proposons aux établissements scolaires du département.

M. le Président.- Merci.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.226 – Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Nouveaux organismes.

M. le Président.- Rapport 22.226 : il s'agit du Pass+, avec de nouveaux organismes qui adhèrent. Je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.186 – Protocole transactionnel – Exécution marché de travaux – Collège Marcel Pagnol (Rueil-Malmaison) – SISAP.

M. le Président.- Rapport 22.186 : il s'agit d'un protocole transactionnel pour l'exécution d'un marché de travaux concernant le collège Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.227 – Protocole transactionnel – Exécution marché de travaux – Collège Marcel Pagnol (Rueil-Malmaison) – COLAS.

M. le Président.- Rapport 22.227 : il s'agit également d'un protocole transactionnel concernant l'exécution d'un marché sur le collège Marcel Pagnol.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

TOURISME

Rapport n° 22.194 – Schéma tourisme et loisirs – 2022-2028.

M. le Président.- Nous arrivons au rapport 22.194, avec le Schéma tourisme et loisirs. J'ai une inscrite : Madame Trichet-Allaire.

Mme Trichet-Allaire.- Désolée, cela a été annulé finalement, rien à dire sur ce Schéma tourisme et loisirs.

M. le Président.- D'accord. C'est Monsieur Datcharry qui s'est rajouté. *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. Datcharry.- C'est ma séance ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Président.- J'espère que ce n'est pas la dernière ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. Datcharry.- Non, ne vous inquiétez pas.

Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons ce Schéma tourisme et loisirs, tout en formulant certaines remarques et propositions.

Le rapport le souligne, les Hauts-de-Seine occupent la première place des départements de petite couronne en nombre de séjours touristiques, ils bénéficient d'atouts importants en ce domaine.

Le tourisme est une ressource importante pour notre territoire qu'il faut préserver et développer. En dépit des aides publiques, il a souffert de la crise sanitaire, et même si la reprise s'amorce, son activité doit être encouragée ; c'est un des objectifs de ce schéma.

Les actions proposées visent notamment le tourisme d'affaires, dont on comprend l'importance du fait de la présence du quartier de La Défense. Il est important aussi de développer un tourisme plus familial et populaire et de travailler à sa dimension écologique et durable. Nous approuvons donc l'idée d'une politique touristique davantage axée sur les enjeux environnementaux, favorisant les pratiques tournées vers la nature, d'autant que la demande de nos concitoyens est forte.

Le rapport évoque également la concertation avec les professionnels du tourisme. C'est, en effet, indispensable et nous voudrions ici formuler une proposition. On sait que les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration peinent en ce moment à recruter, ce qui pose la question de leur attractivité pour les salariés. On sait aussi qu'en matière sociale et de respect du droit du travail, certains professionnels ne jouent pas toujours le jeu ; nous avons tous en mémoire la grande mobilisation des femmes de chambre de l'hôtel Ibis des Batignolles en 2020 et 2021. Puisque ce rapport propose l'organisation de rendez-vous réguliers avec les hôteliers et les restaurateurs dans un Club affaires des

Hauts-de-Seine, il serait sans doute constructif d'y associer les syndicats de salariés du secteur afin d'enrichir la réflexion.

Pour conclure, je souhaiterais élargir la discussion sur une autre dimension de la politique touristique, dont je comprends qu'elle n'est pas l'objet direct de ce rapport mais qui mérite d'être davantage explorée : puisque le rapport propose de donner la priorité à la proximité, aux Parisiens, aux Franciliens et à la circulation des habitants sur l'ensemble du territoire, il me semble que dans une perspective sociale, notre action gagnerait justement à inclure davantage les publics locaux qui ont peu accès au tourisme et aux loisirs, notamment les familles et les jeunes des quartiers populaires. Longtemps, les collectivités ont assuré une mission de service public pour permettre aux plus modestes de profiter aussi de leurs vacances, mais elle a été peu à peu délaissée ; il nous faut y réfléchir collectivement, au-delà des dispositifs sociaux existants. Des mesures ambitieuses et innovantes autour de la question du droit aux vacances pour tous pourraient être étudiées, éventuellement en partenariat avec d'autres départements touristiques.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Weiss, c'est votre délégation ; vous voulez dire un mot ?

M. Weiss.- Sur le fait d'associer les partenaires sociaux à des rencontres ou à des échanges avec les professionnels du tourisme, pourquoi pas, mais, encore une fois, les professionnels ont intérêt à savoir capter leurs futurs salariés en améliorant peut-être les rémunérations salariales ; ils le feront d'eux-mêmes, parce qu'ils ont besoin aujourd'hui, vous le dites, c'est vrai et c'est dit partout, il y a effectivement un manque de main-d'œuvre dans le secteur hôtelier, mais les professionnels y répondent en augmentant ou en étant un peu plus attractifs, soit en matière d'horaires qui sont aménagés dans la restauration et il est vrai que cela déstructure un petit peu le fonctionnement de certains établissements de restauration, soit en augmentant les salaires, mais c'est leur intérêt premier d'avoir, de toute façon, des salariés qui font vivre leur entreprise.

Je tiens à rappeler que sur cette stratégie régionale qui a été élaborée depuis un an, tout le monde a été vraiment associé ; une enquête publique a été faite, il y a une association des trente-six Villes du département, tous les élus qui ont souhaité venir aux différents échanges sont venus ; c'est vraiment le fruit d'un échange assez global et assez général, sans exclusive.

M. le Président.- Très bien.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

Rapport n° 22.222 – Rapport égalité femmes-hommes – 2021.

M. le Président.- Sur le rapport 22.222, il s'agit du rapport égalité femmes-hommes pour l'année 2021, j'ai une inscrite : Madame Trichet-Allaire.

Mme Trichet-Allaire.- Cette fois-ci, c'est bon. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, avant tout, merci beaucoup pour ce rapport, merci aux services pour sa limpidité, il est très clair, très transparent également et très complet. Il faut reconnaître que le travail que fait le Département en la matière est vraiment intéressant et remarquable.

Je souhaitais quand même revenir sur quelques petits points et formuler une proposition, une suggestion.

Tout d'abord, un petit point par rapport à la politique RH du Département. On voit bien que les chiffres indiquent des inégalités existantes qui ne sont, malheureusement, ni exceptionnelles, ni spécifiques au Conseil départemental. Les chiffres de l'Insee nous le montrent, il n'y a rien d'extraordinaire en la matière, malheureusement.

Le Conseil départemental le prend bien en compte et à bras-le-corps, puisque le rapport indique des mesures correctives, intéressantes d'ailleurs, et que j'estime un peu ambitieuses, notamment de lutte contre les stéréotypes et pour encourager la mixité dans les filières. Je sais que ce n'est pas simple, parce que lutter contre les stéréotypes, notamment dans les métiers des filières médico-sociales, n'est pas évident.

En revanche, une petite remarque sur les écarts salariaux. Il est bien indiqué qu'une des explications des écarts salariaux est notamment que les femmes arrivent moins à négocier leur salaire, notamment lors du recrutement, mais aussi en cours de carrière. Une suggestion, parce que cela se fait dans certaines organisations : les managers eux-mêmes peuvent être aussi force de proposition pour inciter leurs collaboratrices à mieux négocier, parce qu'en fait, les femmes ont moins l'habitude de négocier, de par leur éducation, tout simplement ; les managers peuvent être force de proposition en la matière, pour pallier ces écarts, toujours dans des objectifs d'égalité, principe fondamental républicain qui nous est cher.

Sur la politique externe du Département, on voit bien que beaucoup de choses sont faites et c'est tant mieux, mais l'égalité doit être travaillée à tous les niveaux, dans tous les secteurs. Quand on voit tout ce qu'il faudrait faire, cela ressemble un peu au travail que Sisyphe peut faire en poussant son rocher, mais ce n'est pas grave, on va quand même s'y atteler et continuer. Quelque chose qu'il pourrait être intéressant de faire est au niveau des politiques de soutien des associations, parce que je n'ai rien lu en la matière. On sait bien qu'au niveau national, les présidences des associations sont souvent prises par des hommes, d'autant plus si l'association est importante et d'autant plus, d'ailleurs, si la présidence est indemnisée. Le CRES, notamment, indique dans un de ses derniers rapports, qu'au niveau des associations du secteur de l'économie sociale et solidaire, les présidences sont détenues par des femmes à seulement 28 %, ce qui est quand même très faible. On imagine bien que pour les autres associations, ce sera pareil. J'aurais voulu savoir s'il serait possible pour l'année prochaine, pour le prochain rapport, d'avoir ce chiffre, de savoir pour les associations que nous subventionnons qui ont les présidences de ces associations, si ce sont des hommes ou des femmes.

Toujours sur ce sujet des associations, une fois n'est pas coutume, je vais faire la promotion d'un outil gouvernemental – comme quoi tout arrive et comme quoi notre groupe sait aussi être pragmatique. En fait, ils ont mis en place un outil de diagnostic parité très intéressant pour les associations ; peut-être que ce serait quelque chose dont

nous pourrions aussi nous inspirer et importer au niveau départemental, auprès des associations que nous subventionnons. Il est présent sur le site associations.gouv.fr, il est très facilement trouvable.

Un autre exemple de bonnes pratiques duquel nous pourrions aussi nous inspirer est le rapport du Conseil supérieur – encore dans le secteur de l'économie sociale et solidaire – 2021-2024 sur l'égalité femmes-hommes dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, qui s'articule autour de quatre leviers d'action ; pour avancer concrètement, ces quatre leviers sont :

- premièrement, répondre aux défis genrés issus de la crise sanitaire actuelle, dont on essaye de sortir, car on sait bien que la crise sanitaire liée au Covid a beaucoup impacté l'égalité femmes-hommes ;
- deuxièmement, accompagner l'éducation et la sensibilisation aux stéréotypes de sexe dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- troisièmement, favoriser la mixité des métiers et la qualité de vie au travail pour les femmes et les hommes ;
- quatrièmement, mettre en place les conditions d'un égal accès au pouvoir et à une gouvernance équilibrée au sein des structures et réseaux ; on revient là sur notre idée de présidence.

Enfin, et j'en finirai par-là, une suggestion aussi : en fait, pour nous aider à pousser notre rocher de l'égalité au bout de la montagne, comme toujours avec notre image de Sisyphe, un outil dont le Conseil départemental pourrait se saisir pour continuer à valoriser et à développer l'ensemble de ses politiques d'égalité est la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale portée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE). Cette charte est non seulement un véritable guide qui balaye énormément de politiques menées par les collectivités territoriales, et nous-mêmes nous le voyons bien avec ce rapport, nous faisons déjà énormément de choses. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on remplirait déjà les conditions de cette charte, donc il n'y aurait pas grand-chose à faire, évidemment, et en la signant, le Département pourra bénéficier a minima de valorisation de ses actions qui sont déjà faites et je crois même que les collectivités territoriales peuvent aussi bénéficier d'autres formes de soutien de la part de cette instance du CCRE. C'est a minima de la publicité gratuite pour valoriser ce qui est déjà fait, voire continuer à développer avec ce soutien. C'est une

charte que j'ai mise en place il y a quelques années au sein de Nantes et j'en ai été très satisfaite.

Je vous remercie.

M. le Président.- Quelqu'un veut répondre ? Monsieur Coscas, Madame Bedin ?

M. Coscas.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une précision, puisque vous avez évoqué des inégalités, mais vous n'avez pas précisé lesquelles, dans quel domaine.

Mme Trichet-Allaire.- Salariales.

M. Coscas.- Sur la partie salariale, comme vous le dites, qui est évoquée en toute transparence dans le document, il y a des éléments de réponse.

La première des réponses est qu'en fait, cet écart concerne essentiellement, et c'est ce qui crée l'écart, les contractuels, et particulièrement les contractuels à l'embauche, puisque les contractuels venant du privé ou d'autres collectivités arrivent avec leur rémunération et, effectivement, c'est sur cette base qu'ils sont recrutés. Concernant les titulaires, du fait de la grille indiciaire, il n'y a pas de différence. En tout cas, l'élément qui montre que le Département travaille dans ce sens et qu'il n'y a pas de différence sur la carrière quand l'agent est dans le Département est qu'en matière de déroulement de carrière, la part des femmes sur les avancements de grade est la même, voire, pour certaines catégories, la même que le poids dans la collectivité. L'action du Département est donc plutôt de nature à régulariser qu'à aggraver, au contraire. Sur toutes les filières, et même, par exemple, sur la filière technique, où il y a parité entre les hommes et les femmes, le nombre d'avancements de grade est supérieur pour les femmes. Il y a donc vraiment une action du Département en cours de carrière. La difficulté, et c'est ce qu'avait évoqué le Président, est au moment du recrutement, où, effectivement, on s'adapte aux rémunérations demandées par les contractuels qui arrivent dans la collectivité.

M. le Président.- Pour compléter, Monsieur Coscas, vous avez bien fait de le préciser, mais je crois que Madame Trichet-Allaire l'avait plus ou moins dit, là où il y avait le plus « d'inégalités », c'est sur les contractuels. En effet, dans le privé, les hommes sont payés beaucoup plus que les femmes, et quand on recrute des contractuels, dans la mesure où personne ne veut perdre par rapport à son salaire antérieur, les candidats nous disent : « J'avais tant, je veux avoir toujours le même montant ». Les femmes nous disent la même chose que les hommes par rapport à leur salaire précédent, et cela entretient par conséquent une différence. Il ne s'agit pas de dire que les femmes savent moins bien défendre « leurs intérêts », mais à égalité de postes et de compétences – puisque nous avons de plus en plus de contractuels, en raison de la difficulté à recruter des titulaires, au bout d'un moment, nous voyons bien, selon les postes, les écarts –, à égalité de savoir-faire, même si une femme était moins payée dans le privé qu'un homme, nous réajustons de nous-mêmes, même s'il n'y a pas de demande de la part des contractuelles concernées. Nous tendons vers cela maintenant que nous avons un peu de recul.

Mme Bedin.- Très rapidement, d'abord, merci de souligner la qualité des politiques publiques qui sont menées par le Conseil départemental, et ce depuis des années. L'égalité femmes-hommes est un sujet extrêmement transverse, qui concerne tous les services, tous les domaines, de l'éducation en passant par le sport, jusqu'à, bien sûr, les sujets sociaux et des sujets très graves. Il y a des agents dans notre collectivité qui, à tous les niveaux et dans tous les services, travaillent spécifiquement ce sujet et ma mission ces derniers mois a été de faire en sorte que l'on puisse les réunir et avoir une mission égalité femmes-hommes transverse ; c'est l'objectif de la délégation qu'a voulue le Président.

Merci pour ces propositions.

On avancera, après cette première étape qu'est le rapport 2021, vers une stratégie pluriannuelle qui vous sera proposée à la prochaine séance publique, qui fera notamment état de certaines des choses que vous avez mentionnées, par exemple quand vous parlez de statistiques sur les présidences d'associations, le sujet de la *data*, de savoir de quoi on parle quand on parle d'égalité femmes-hommes est extrêmement important, il y a des chiffres partout et je le vois particulièrement sur le sujet des femmes victimes de violences. On a finalement assez peu de connaissances ; on a les chiffres qui viennent de la police, du parquet, des femmes qu'on héberge, mais combien nous

échappent ? Je pense qu'on ne saura jamais précisément, mais on peut en savoir beaucoup plus que ce qu'on sait aujourd'hui, de manière à agir de façon mieux coordonnée entre les différents partenaires – en premier lieu les Communes mais pas seulement –, et le Département peut jouer, sur le thème de la politique égalité femmes-hommes, son rôle de pilote et coordinateur de l'ensemble de ces politiques pour plus d'efficacité face à, parfois, un millefeuille de structures et de politiques publiques compliqué, et notamment compliqué pour les femmes en premier lieu, notamment quand elles sont dans ces situations difficiles.

Mais je tiens à dire, et je l'ai vraiment vu et entendu ces derniers mois, que l'action déjà menée depuis des années par le Conseil départemental sur ces sujets peut servir de référence ; certains Départements sont vraiment en proue sur ce sujet, sont vraiment leaders, et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine en fait partie. Je pense qu'on peut en être fier et continuer de travailler ensemble, y compris à l'unanimité, sur ces sujets à l'avenir.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Je mets le « prend acte » aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.215 – Rapport social unique – 2021.

M. le Président.- On passe au rapport 22.215, qui est le Rapport social unique de l'année 2021. J'ai deux inscrits : Monsieur Timotéo et Madame Cillières.

Madame Cillières, c'est à vous.

Mme Cillières.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, pour ce deuxième Rapport social depuis le début du mandat, je voulais relever quelques chiffres.

À nouveau, dans ce Rapport social 2021, moins d'agents en poste dans les services du Département : quatre mille cinq cent quarante-trois en 2021, alors qu'il y en avait quatre mille cinq cent soixante-et-onze en 2020, quatre mille six cent quatre-vingt-quatre en 2019, etc., donc quand même pas un bon chiffre, il me semble.

Le delta aussi avec le tableau des effectifs budgétaires : mille sept cents postes d'écart entre les effectifs budgétaires et les agents en poste, mais j'étais déjà intervenue là-dessus l'année dernière.

À noter que si les dépenses de personnel du Département sont en hausse par rapport à 2020 pour revenir au niveau de 2019, cela apparaît clairement dans le Rapport, le ratio, lui, des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement n'atteint pas le niveau de 2019, il reste encore un point et demi en dessous.

La rotation sur les emplois permanents atteint un niveau de 11,5 % en 2021, contre 7 % en 2020 ; évidemment, 2020 était une année Covid, avec moins de départs, c'est évident, mais je n'ai pas de chiffre pour comparer sur des années précédentes. En tout cas, on sait que la rotation est en pic ces deux dernières années, chez les employeurs publics comme privés d'ailleurs, avec des métiers qui sont, pour certains, au cœur des compétences du Département, qui sont en grande tension, avec de réelles difficultés pour trouver des candidates et candidats. Évidemment, ces vacances de postes, ce sont les agents présents qui en pâtissent et, par conséquent, les usagers des services publics.

À titre d'exemple, dans le Rapport, à fin 2021, si j'ai bien lu, la Direction des solidarités territoriales comptait neuf cent dix agents en poste pour un tableau des effectifs à mille six cent quatre-vingts postes, soit 45 % des postes non pourvus... *(Le Président fait un signe de tête négatif)*

Alors j'ai mal lu, vous m'expliquerez, mais en tous les cas, c'est ce que j'ai vu.

Comme je l'avais déjà souligné l'an dernier avec l'augmentation prévisible du nombre de départs en retraite au regard de la moyenne d'âge des services et en particulier du Pôle solidarités, tout doit être fait, évidemment, pour retrouver une dynamique de recrutement, car il manque toujours des personnels dans les SST, Monsieur le Président, mais je sais que vous le savez.

Nous pensons, Monsieur le Président, que cela passe par une remise en cause de la philosophie même de la restructuration qu'a connue le Pôle solidarités, en redonnant toute leur place aux métiers, aux expertises et aux compétences spécifiques des agents sur leur mission première.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je m'inscris pleinement dans les propos de notre collègue Hélène Cillières qui viennent d'être lus, et avant de pointer deux/trois autres indicateurs émanant de ce Rapport, je voudrais tout d'abord, puisque ce Rapport concerne les personnels, saluer leur travail et leur engagement et remercier également les services pour l'aspect très complet du Rapport qu'on a cette année, qui reprend de manière très détaillée un certain nombre d'indicateurs RH conséquents.

Quelques-uns de ces indicateurs, mais Madame Cillières en a pointé quelques-uns déjà, ont retenu plus particulièrement mon attention.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit sur le défaut de personnel dans certains services, mais je note également que les recrutements dans certaines Directions et certains services sont en hausse, en progression, et je salue les efforts faits par le Département pour pallier la vacance de certains postes. On sait toutes et tous les difficultés qui peuvent exister sur certains secteurs.

Tout cela, malgré tout, avec une augmentation de la part des contractuels relativement conséquente et, de manière factuelle, une diminution des fonctionnaires de catégorie A spécifiquement.

Je pointerai très rapidement deux indicateurs, qui m'inquiètent un peu, en tout cas qui sont un peu alarmants, me semble-t-il :

- d'une part, bien que l'on soit en contexte Covid, la part du *turnover*, qui a pris plus de 3,5 points sur deux ans ;

- d'autre part, le pourcentage relativement important dans ce *turnover*, dans ces allers-retours, dans ces départs, qui sont, pour partie quand même justifiés par des départs à la retraite – c'est un cas spécifique que je laisse de côté ; en revanche, on a un pourcentage de démissions dont le niveau a quand même fortement crû entre 2020 et 2021, qui représentent 13,5 %, de mémoire, des départs.

Turnover et démissions, je pense qu'il y a quand même quelque chose à regarder là-dessus.

Pour ne pas être trop long, terminer sur un point lié aussi à la crise sanitaire : j'évoquais l'année dernière déjà ces questions liées à la prise en compte de l'impact de la crise sanitaire sur l'état de santé mentale des agents – d'ailleurs, on avait eu un échange extrêmement intéressant sur le sujet – et pour l'année en question, il me semble que cet aspect reste toujours d'actualité. On ne l'a pas évoqué, je crois, l'an dernier, mais peut-être est-ce déjà le cas, on pourrait peut-être le traiter en développant, en favorisant des formations sur la question des risques psychosociaux, par exemple ; c'est sans doute fait, mais dans le rapport, on n'a pas du tout ces informations.

En complément et pour terminer, je pense qu'on pourrait enrichir encore ce document, qui est très complet mais qui reprend des données de nature administrative, avec une proposition que j'avais déjà faite l'an dernier et je la réitère aujourd'hui : la création d'un baromètre sur le bien-être au travail, qui permettrait très certainement de mieux mesurer la manière dont les agents s'épanouissent dans leur poste – ou pas –, éventuellement les difficultés qu'ils rencontrent ; ces informations seraient extrêmement intéressantes pour compléter celles qu'on a déjà, qui sont de nature administrative mais qui sont aussi un peu désincarnées, si vous me le permettez.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Coscas ? Après, je dirai deux mots.

M. Coscas.- Monsieur le Président, chers collègues, juste quand même une petite remarque en préambule : on parle de 2021, donc il faut bien aussi se mettre en situation, les actions qui ont commencé à être menées depuis 2020 et 2021 commencent à porter leurs fruits vraiment à partir de l'année 2022, cette année, et on en parlera au prochain rapport.

Concernant l'effectif, vous parlez d'une quinzaine ou d'une vingtaine sur quatre mille cinq cents, donc on ne peut pas parler de fuite ni de diminution substantielle, même si la différence entre le tableau des emplois et les recrutements est encore importante, mais on le sait, dans toutes les collectivités, c'est comme cela. Il se trouve que malgré tout, des actions sont menées et, concrètement, en termes de recrutement, il y a des moyens importants, entre autres sur cinq axes, qui sont déployés :

- la création d'une identité, et on sait que l'identité du Département est forte, donc c'est un élément important ;
- le déploiement du site internet dédié au recrutement ;
- l'ouverture de comptes comme, par exemple, sur LinkedIn ;
- ou la création d'un kit marqué employeur.

Un travail est fait sur le recrutement et on le verra surtout sur l'année 2022 ; nous en reparlerons.

Concernant les contractuels, effectivement, on le sait, le statut ne fait peut-être plus rêver, je ne sais pas, en tout cas, on a de plus en plus de contractuels qui postulent et qui répondent aux offres d'emploi. D'ailleurs, si des contractuels sont recrutés, c'est parce qu'on ne trouve pas de titulaires, par principe, vous le savez, dans toutes les communes.

Malgré tout, pour parler de fidélisation, il est aussi quand même important que dès 2021, la part d'agents de moins de cinq ans d'ancienneté augmente de manière importante, +6 % par rapport à 2020. Le fait que cette part augmente montre aussi que les actions menées en termes de fidélisation portent leurs fruits et il est important de le constater.

Deux petits éléments encore :

- l'absentéisme recule, c'est un élément important, et il continue de diminuer ;
- concernant les rémunérations, sur l'année 2021 – nous parlons toujours de l'année 2021 –, malgré l'absence d'augmentation du point d'indice, la rémunération brute moyenne pour le Département est en hausse de 1,9 %, malgré tout.

Le verre, me semble-t-il, est non seulement à moitié plein, mais en bonne voie pour l'être complètement.

M. le Président.- Merci, Monsieur Coscas.

Vous avez répondu, mais cela a été dit y compris par l'Opposition, on fait de gros efforts de recrutement ; nous avons pris un certain nombre de mesures de revalorisation salariale par le biais de primes etc. Nous avons changé aussi les recrutements : maintenant, on embauche directement sur des contrats de trois ans pour fidéliser, et pas simplement d'un an. Pour autant, on n'échappe pas à un contexte qui s'impose à toutes les autres collectivités, et au-delà, parce que même dans le privé, aujourd'hui, vous ne rencontrez pas un professionnel qui ne vous dit pas : « *Je n'arrive pas à recruter* », quel que soit le secteur.

Dans les questions, Monsieur Timotéo, que l'on doit se poser, il y a peut-être celle-là ; je ne sais pas où est la main d'œuvre. Tout le monde se plaint en disant : « On a des besoins ». Regardez, il n'y a plus de chauffeur, que ce soit pour les bus, pour le métro, etc., cela pose des problèmes, les transports sont désorganisés ; il y a des endroits où le transport scolaire ne peut même plus s'effectuer normalement. Dans la restauration, c'est pareil ; après Covid, vous avez aujourd'hui des restaurants – on en parlait tout à l'heure avec nos prestataires, mais c'est vrai pour les restaurants en général – qui sont fermés deux jours ou deux jours et demi par semaine, parce que faute de personnel, ils n'arrivent plus à ouvrir totalement... Je peux multiplier les exemples.

Pour autant, en 2021, les recrutements externes ont augmenté de 44 %, et dans ces 44 % – c'est là où il faut que l'on voie bien les problématiques, Monsieur Coscas l'a dit, on a du mal de plus en plus à recruter des titulaires –, nous avons 62 % de contractuels. C'est ce qui explique aussi l'augmentation des démissions, parce qu'un titulaire de l'administration, il est rare qu'il démissionne ; ce sont donc les contractuels. Là aussi, on peut se poser la question : pourquoi, aujourd'hui, des jeunes ou moins jeunes ne restent pas une certaine durée dans leur poste ? À un moment donné, en plein Covid, moins maintenant, nous avons beaucoup d'intérim, cela diminue, mais il y a une vraie question de société, une problématique, à se poser à ce niveau-là.

Sur les démissions, vous avez raison, cela représente 13 %, ce qui est important, mais il y a aussi les retraites. On a une pyramide des âges qui fait que 41 % des agents sont partis à la retraite, donc d'un côté, vous avez un pourcentage important de départs et de l'autre côté, vous avez un problème de recrutement, et malgré toutes les mesures que l'on peut prendre, une fois encore, ce n'est pas évident.

Pour autant, et plus particulièrement dans le secteur social, on voit que toutes les mesures que nous avons prises portent leurs fruits : nous étions dans nos SST – qui m’importent le plus, car ce sont nos services de proximité – à huit cent trente agents en juillet 2021, nous sommes aujourd’hui, en effectifs réels, à neuf cent quarante, donc cela augmente – peut-être pas assez vite, mais cela augmente – et j’espère que nous atteindrons rapidement le niveau adapté à nos besoins. Ce n’est donc plus la réforme, que vous avez évoquée pour certains, qui crée des départs, parce qu’aujourd’hui, on a apporté, suite à l’audit interne, un certain nombre de modifications, Monsieur le Directeur général et Monsieur Coscas ont vu les syndicats et les voient régulièrement, je pense que ces modifications ont porté leurs fruits et aujourd’hui, on ne peut plus dire, ce serait faux, qu’il y a des départs dus à la réforme qui avait été mise en œuvre. Les métiers sont de nouveau respectés dans leurs spécificités, Madame Cillières, ce qui n’empêche pas de travailler malgré tout en synergie pour donner le meilleur service possible à nos concitoyens afin de traiter l’ensemble de leurs problèmes de façon globale.

On fait des efforts, cela augmente, mais il y a un vrai problème et il est vrai que vous avez des gens qui ne font même pas un an et qui démissionnent parce qu’ils sont contractuels, pour aller faire quoi ? Où ? Je ne sais pas. Nous ne sommes pas les seuls.

Les mesures que nous avons prises portent leurs fruits, parce que pour en discuter avec mes collègues d’autres Départements, la Seine-Saint-Denis fait régulièrement passer des annonces de recrutement dans le secteur médico-social, il leur manque plus de cinq cents personnes, de mémoire, et ils ont beaucoup de mal à recruter, alors que nous, je viens de vous donner les chiffres, nous avons un peu moins de mal. Je ne dis pas que c’est parfait, mais nous sommes un peu moins en tension. Eux, pour l’instant, cela ne bouge pas, ce qui pose des problèmes, car en Seine-Saint-Denis, me semble-t-il, il y a beaucoup plus de gens en difficulté que dans les Hauts-de-Seine. Et donc les personnels qui sont largement en sous-effectif, je plains leurs conditions de travail, qui sont bien pires que dans notre Département. Pour autant, je ne me satisfais pas des conditions ici, et nous faisons tout pour les améliorer.

Je mets aux voix ; il s’agit d’un « prend acte ».

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l’unanimité.

Rapport n° 22.139 – Refonte RIFSEEP départemental.

M. le Président.- Nous passons au rapport suivant avec la refonte du RIFSEEP. Je n'ai pas d'inscrit.

Monsieur Coscas, malgré tout ? J'étais inquiet, je ne vous avais pas vu inscrit, parce que ce n'est pas toujours l'Opposition qui peut parler...

M. Coscas.- On est d'accord, c'est pour cela que je me permets, Monsieur le Président, de prendre la parole sur un point quand même important et qui est dans la continuité des échanges que nous venons d'avoir. Avec ce point, c'est un effort substantiel en direction des agents, un effort de plus de 1 M€, qui est la conséquence du fait que, comme vous le savez, la Chambre régionale des comptes a enjoint le Département de supprimer les primes annuelles. Evidemment, le Président l'a fait, mais surtout il a souhaité que ces primes se retrouvent dans la rémunération des agents.

Il aurait pu être facile de répondre « oui » à la Chambre régionale des comptes et de dire : « on supprime les primes » mais évidemment que ce n'est pas du tout l'objectif du Président dans ce domaine.

Il est important de dire qu'au bénéfice de cette évolution, il y a une augmentation du montant qui sera versé aux agents, et particulièrement pour les catégories B et C. Au titre de ce nouveau dispositif, l'intégration dans le régime indemnitaire de cette prime, ce sont 87 % des agents qui auront une augmentation nette par rapport à la prime qui était versée jusqu'à ce jour.

De plus, cette prime étant maintenant intégrée dans le régime indemnitaire, elle est cristallisée, donc n'est plus susceptible d'être supprimée, demain, avec une éventuelle autre intervention de la Chambre régionale des comptes.

En plus, cette prime cristallisée rentre dans le compte du calcul de la prévoyance pour les agents, donc à tous les étages, à tous les niveaux, c'est un avantage.

Je peux vous assurer, comme je l'ai dit au Président lors de notre dernière réunion avec le Directeur général et les représentants du personnel, que d'une manière unanime, l'ensemble des bancs des représentants syndicaux, tous syndicats confondus, ont remercié le Président publiquement de cet effort fait en toute légitimité et surtout en toute responsabilité.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur Coscas. Si les syndicats sont contents, cela me va.

M. Ouzoulis (hors micro).- Il n'y a plus du tout d'Opposition... *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Président.- C'est qu'on fait le job !

Je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.214 – Prime de revalorisation des médecins territoriaux – « Ségur de la santé ».

M. le Président.- Sur le rapport 22.214, il s'agit de la prime de revalorisation des médecins territoriaux, j'ai une inscrite : Madame Cillières.

Mme Cillières (hors micro).- Non, c'est bon.

M. le Président.- Non, c'est bon ?

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.216 – Tableau des effectifs budgétaires – 2022.

M. le Président.- Sur le rapport 22.216, le tableau des effectifs budgétaires, j'ai une inscrite : Madame Cillières ; même si on a déjà parlé du personnel, allez-y, Madame Cillières.

Mme Cillières.- Je vais faire vite, Monsieur le Président, je vous remercie.

Chers collègues, sur le 1 M€ d'augmentation des primes, on vérifiera dans le budget, bien sûr, Monsieur Coscas, que c'est effectif, parce que dans le rapport, je n'avais pas bien compris le pourquoi de l'augmentation ; bref...

M. le Président.- C'est simple. Vous voulez qu'on vous le redise ?

Mme Cillières.- Vous avez augmenté les montants...

M. le Président.- Ils avaient une prime versée en deux fois. Cette prime a été considérée comme illégale par la Chambre régionale des comptes, donc nous aurions pu dire : « On applique ce que dit la Chambre régionale des comptes, il n'y a plus de prime ». Non seulement on a regardé pour sanctuariser le montant correspondant à cette prime en le transférant sur le RIFSEEP, mais en même temps, par les mesures prises, on a augmenté de quasiment 1 M€ – de mémoire, c'est exactement 960 k€ ou 968 k€, donc ne cherchez pas 1 M€, vous ne trouverez pas, vous trouverez 960 ou 968 k€.

Mme Cillières.- Très rapidement, sur ce type de rapport, d'habitude, ce sont les avancements de grades et promotions en fin d'année ; là, il y a quand même des réorganisations et vous abordez plusieurs CT de l'année qui se sont prononcés, mais on ne sait pas s'il y a eu un vote unanime ou quels sont les votes ; vous comprenez que pour nous, en termes d'information, cela peut être important de savoir le vote du collège salarié – vous voyez où je veux en venir.

M. le Président.- Vous votez en fonction du vote des syndicats ?

Mme Cillières.- Non, pour information, Monsieur le Président.

M. le Président.- En Commission, on peut vous le donner ; il faut y aller.

Mme Cillières.- OK, je note, mais bon, cela dépend à quelle Commission on siège...

Sur les recrutements de contractuels, sur le tableau...

M. le Président.- Vous avez tous un représentant au moins par Commission...

Mme Cillières.- Oui, bien sûr, je veillerai à faire passer la question, Monsieur le Président.

M. le Président.- ... donc jouez collectif, même si ce n'est pas vous.

Mme Cillières.- Absolument, mais je ne regarde pas le foot et encore moins le mondial... *(Brouhaha sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Eh oui, chacun son choix ! Moi, j'ai choisi le boycott.

Sur les trois cent cinquante-deux postes proposés au recrutement de contractuels, le tableau qui est donné ne différencie pas les cent soixante-et-onze postes qui sont déjà recrutés, si j'ai bien compris le rapport, des cent quatre-vingts autres. Je me demandais si on pouvait avoir le détail de ceux qui sont déjà pourvus, et notamment des Directions concernées par rapport à ce qu'on se disait, mais, évidemment, on y est favorable, on a déjà discuté de ces recrutements de contractuels.

Merci.

M. le Président.- Monsieur Coscas ?

M. Coscas.- Monsieur le Président, concernant le dialogue social et les relations avec les représentants du personnel, je ne peux pas vous répondre maintenant sur le nombre de voix ; la seule chose que je peux vous dire est que je n'ai pas le souvenir de votes négatifs, par exemple ; je ne peux pas vous dire si tous les votes étaient absolument unanimes. En tout cas, à la demande du Président, avec le Directeur général et les différents Directeurs généraux adjoints, nous œuvrons de manière assez concrète avec les représentants du personnel et l'ensemble des réorganisations qui ont été proposées ont été expliquées clairement à la suite d'échanges fructueux. Les représentants du personnel, à ce jour, sont plutôt satisfaits de la manière dont les choses

se passent et avec surtout les propositions de réorganisations qui vont dans le bon sens et qui sont comprises.

Quant au recrutement, on l'a largement évoqué juste avant.

M. le Président.- Merci.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.213 – Tableau des effectifs budgétaires – Cité de l'enfance.

M. le Président.- Sur le rapport 22.213, toujours le tableau des effectifs mais concernant la Cité de l'enfance, je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.197 – Tableau des effectifs budgétaires – Pouponnière Paul Manchon.

M. le Président.- Sur le rapport 22.197, toujours le tableau des effectifs, pour la pouponnière Paul Manchon, je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.198 – Tableau des effectifs budgétaires – Centre maternel les Marronniers.

M. le Président.- Sur le rapport 22.198, le tableau des effectifs pour le Centre maternel les Marronniers, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

**Rapport n° 22.196 – Mise à disposition d'agents départementaux – EPI
Yvelines – Hauts-de-Seine – Adoption et voirie.**

M. le Président.- Sur le rapport 22.196, la mise à disposition d'agents départementaux pour l'EPI concernant l'adoption et la voirie, je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.195 – Football Club 92 – Subvention 2022.

M. le Président.- Sur le rapport 22.195, une subvention au Football Club 92, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

**Rapport n° 22.185 – Groupement de commandes – Départements des
Hauts-de-Seine et des Yvelines – Fourniture de papier aux services
départementaux.**

M. le Président.- Sur le rapport 22.185, le groupement de commandes entre notre Département et celui des Yvelines pour la fourniture de papier aux services départementaux, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.193 – Groupement de commandes – Départements de Hauts-de-Seine et des Yvelines – Travaux d’entretien, de grosses réparations et d’aménagement des bâtiments départementaux.

M. le Président.- Sur le rapport 22.193, le groupement de commandes toujours avec les Yvelines concernant les travaux d’entretien, de grosses réparations et d’aménagement des bâtiments départementaux, je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : unanimité.

CULTURE

Rapport n° 22.232 – Tarification de l’ensemble des équipements culturels – Conditions générales de vente à destination des musées.

M. le Président.- Sur le rapport 22.232, la tarification de l’ensemble des équipements culturels, avec les conditions générales de vente à destination des musées, je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.208 – La Science Se Livre – Année 2023.

M. le Président.- Sur le rapport 22.208, La Science Se Livre concernant l’année 2023, je n’ai pas d’inscrit.

Il y a deux délibérations.

La première concerne l’attribution de subventions.

Même vote : unanimité.

M. le Président.- La seconde concerne la fixation du montant des dotations pour les ouvrages lauréats. Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.212 – Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers – Musée de la Mer Rouge.

M. le Président.- Rapport 22.212 : il s'agit de la remise de fichiers au musée de la Mer Rouge par notre musée départemental Albert-Kahn. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.210 – Musée départemental Albert-Kahn – Fondation pour la Cité de la Culture de Galice – Remise de fichiers.

M. le Président.- Rapport 22.210 : des remises de fichiers pour la Cité de la Culture de Galice par le musée départemental Albert-Kahn. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.217 – Musée de Chateaubriand – Prêt d'œuvres – Exposition « Renée ou la nature des choses ».

M. le Président.- Rapport 22.217 : il s'agit de prêt d'œuvres pour une exposition « Renée ou la nature des choses » concernant la maison de Chateaubriand. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.204 – Maison de Chateaubriand – Prêt d'œuvre – Salon des artistes français.

M. le Président.- Rapport 22.204 : toujours la Maison de Chateaubriand, avec un prêt d'œuvre pour le Salon des artistes français. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.241 – Musée du domaine départemental de Sceaux – Dépôt d'une statue équestre de Louis XIV – Petit Palais.

M. le Président.- Rapport 22.241 : il s'agit du musée du domaine départemental de Sceaux avec le dépôt d'une statue équestre de Louis XIV. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.205 – Musée du domaine départemental de Sceaux – Concession de droits d'auteur – Société des amis du musée national de céramique.

M. le Président.- Rapport 22.205, toujours le domaine départemental de Sceaux, concernant une concession de droits d'auteur, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.207 – La Seine Musicale – Saison invité – Concession de droits d'auteur – Association Erda.

M. le Président.- Rapport 22.207 : il s'agit de la Seine Musicale, avec la concession de droits d'auteur avec l'association Erda. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.209 – Jardin de métiers d'Art et du Design – Occupation domaniale – Instauration grille tarifaire.

M. le Président.- Rapport 22.209 : le Jardin des métiers d'Art et du Design, l'occupation domaniale, avec l'instauration d'une grille tarifaire. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.231 – Conservation des antiquités et objets d’art – Subvention d’investissement – Saint-Cloud.

M. le Président.- Rapport 22.231 : la conservation des antiquités et objets d’art, avec une subvention d’investissement pour Saint-Cloud. Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.211 – Nouveaux statuts et désignation – Association Les Gémeaux.

M. le Président.- Concernant les nouveaux statuts de l’association Les Gémeaux, il s’agit, par une première délibération, d’approuver cette modification des statuts. Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : unanimité.

Deuxième délibération : il s’agit, si vous en êtes d’accord, de ne pas recourir au scrutin secret pour élire un représentant, puisque nous devons, du fait du changement des statuts, avoir un représentant supplémentaire.

Troisième délibération, il vous est proposé comme représentant supplémentaire Madame Sandrine Bourg, qui est la Présidente de la Commission culture.

Mêmes votes pour les délibérations 2 et 3 : unanimité.

SPORTS

Rapport n° 22.242 – Paris 2024 – « *Look of the Games* ».

M. le Président.- Rapport 22.242 : il s’agit de « *Look of the Games* » – Paris 2024. Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.202 – Centre équestre du domaine départemental du Haras de Jardy – Rapport annuel du concessionnaire – 2021.

M. le Président.- Rapport 22.202 : il s'agit du rapport annuel du concessionnaire pour l'année 2021 concernant le domaine départemental du Haras de Jardy. Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit d'un « prend acte ».

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.220 – Centre équestre départemental des Chanteraines – Rapport annuel du concessionnaire – 2020-2021.

M. le Président.- Rapport 22.220 : il s'agit, là aussi, d'un « prend acte », mais cette fois-ci sur le rapport annuel du concessionnaire concernant le centre équestre départemental des Chanteraines.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.203 – Poney Club départemental de l'Île Saint-Germain – Rapport annuel du concessionnaire – 2020/2021.

M. le Président.- Rapport 22.203 : cette fois-ci, le rapport annuel du concessionnaire concernant le Poney Club départemental de l'Île Saint-Germain. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.206 – Golf, tennis et restaurant du domaine départemental du Haras de Jardy – Rapport annuel du concessionnaire – 2021.

M. le Président.- Rapport 22.206 : il s'agit du rapport annuel du concessionnaire concernant le golf, tennis et restaurant du domaine départemental du Haras de Jardy ; j'ai une inscrite : Madame Trichet-Allaire.

Mme Trichet-Allaire. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous rassure, je ne serai pas très longue, mais je voulais quand même profiter de ce rapport sur le domaine départemental du Haras de Jardy pour alerter sur les précautions que nous devons avoir face aux épisodes de sécheresse auxquels nous sommes confrontés durement et auxquels nous serons de plus en plus confrontés, malheureusement, à l'avenir.

J'ai bien lu le rapport et les annexes, il est bien noté que le domaine s'inscrit dans une démarche vertueuse de développement durable avec le label « Golf Écodurable », qui est développé par Ecocert, qui apporte, en effet, des garanties très sérieuses en la matière.

Je souhaitais tout de même intervenir, car cet été a été très dur, les Yvelines ont été placées en alerte maximum, cela n'a pas été le cas des Hauts-de-Seine, mais, malheureusement, on peut craindre le pire pour l'avenir, et donc, cet été, il n'était plus possible notamment d'arroser son potager en journée, les collectivités locales devaient aussi mettre en place des règles assez difficiles au niveau de l'arrosage des espaces verts et également des terrains de football ou des golfs.

Aujourd'hui, vingt-trois départements sont toujours en crise suite à la sécheresse. Nous nous devons donc d'autant plus d'être vigilants en la matière.

Je le redis, ce label « Golf Écodurable » prend bien en compte – ils le disent bien – une gestion raisonnée de l'eau. J'ai bien vu qu'il y avait des contrôles sur l'application de ce label. J'espère, en effet, qu'il n'y aura pas d'arrosage à jet rotatif.

Cet été, quand je suis allée, un jour, me balader à Chantilly, alors qu'on était en grosse chaleur, l'hippodrome était arrosé avec ces fameux arrosages à jet rotatif, ce qui est quand même scandaleux quand on voit l'effort qu'on demande aux habitants et aux habitantes, et on voit ces arrosages à jet rotatif alors qu'on peut faire vraiment autrement.

Ça, c'est pour le plus court terme, pour l'été prochain.

Par ailleurs, je vais quand même être aussi un peu, malheureusement, un oiseau de mauvais augure : on sait bien que le réchauffement climatique est là et va encore s'accroître... *(Remarque sur les bancs de la Majorité départementale sur le fait qu'il fasse froid)*

Aujourd'hui, il fait froid, en effet...

On sait bien que dans trente ans, ce sont deux mois de canicule que nous aurons. En fait, il va vraiment falloir se résoudre à ne plus avoir de tels équipements. Nos enfants et petits-enfants ne pourront plus jouer au golf, car même avec toute gestion raisonnée de l'eau, il va falloir, à un moment donné, se dire, entre la gestion raisonnée et un équipement raisonnable, où est la limite et quand ne peut-on plus avoir de tels équipements qui consomment de l'eau et qui privent les agriculteurs et agricultrices de cette eau, eau qui, comme on le disait en début de séance, est un bien fondamental pour l'humanité ; il va falloir vraiment mettre en place cette limite entre le nécessaire et le superflu et voir quand, en effet, les golfs seront classés dans le superflu.

M. le Président.- Monsieur Courtès, l'eau ?

M. Courtès.- Merci, Monsieur le Président.

Comme le rappelait Madame, depuis 2013, nous avons ce label « Golf Ecodurable », mais il y en a un autre qui a été obtenu en 2016 par le golf, il s'appelle EVE (Espace Végétal Écologique). Nous avons ce double label.

Pour prétendre à l'obtention du label EVE, la gestion des espaces végétaux doit respecter un certain nombre de critères, et notamment une économie de l'eau, avec un suivi hebdomadaire des consommations, et notamment au niveau du golf.

Il y a d'autres petits renseignements que je peux vous donner :

- le parcours du golf n'est arrosé qu'au niveau des départs et des deux *greens* ;
- l'eau utilisée pour l'arrosage est principalement issue de la récupération des eaux de pluie stockées dans un bassin qui agrmente le parcours ;
- chose aussi importante : le *practice* n'est jamais, jamais, jamais arrosé ;
- dernier petit détail, et il est de taille et non des moindres, le concessionnaire est responsabilisé en matière de gestion de l'eau, puisqu'il doit rembourser l'eau au Département par des factures, les factures de consommation d'eau. Je crois que Monsieur Feltesse y fait très attention.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président.- Très bien.

Je mets donc aux voix ce « prend acte ».

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 22.184 – Mise en réforme de biens divers départementaux.

M. le Président.- Rapport 22.184 : il s'agit de la mise en réforme de biens divers départementaux. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.187 – Protocole transactionnel – Exécution marché public – La Seine Musicale – Groupement Ingerop.

M. le Président.- Rapport 22.187 : il s'agit d'un protocole transactionnel sur l'exécution d'un marché public concernant la Seine Musicale avec le groupement Ingerop. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

TRANSPORTS

Rapport n° 22.249 – Transports – Aménagements quais de bus Clichy-la-Garenne – Demande de subvention IDFM.

M. le Président.- Le rapport 22.249 concerne les aménagements pour les quais de bus à Clichy-la-Garenne et une demande de subvention à Ile-de-France Mobilités. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.250 – T1 – Rétrocession d'une emprise – Colombes.

M. le Président.- Rapport 22.250 : il s'agit du T1 avec la rétrocession d'une emprise sur la commune de Colombes. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 22.251 – Voirie départementale – Financement éclairage public – Règlement.

M. le Président.- Le rapport suivant est le 22.251, concernant la voirie départementale et le financement aux collectivités locales concernant leur éclairage public. J'ai un inscrit : Monsieur Jarry.

M. Jarry.- Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport concerne le financement et la maîtrise d'ouvrage de l'investissement en matière d'éclairage public le long des routes départementales. Il est censé permettre aux Communes et aux EPT d'assurer directement la maîtrise d'ouvrage du remplacement des lampes à sodium actuelles par des LED.

Le dispositif prévu est cependant appelé sans doute à évoluer courant 2023. C'est heureux, car, en l'état, à mon avis, il n'est pas acceptable.

Rappelons que la réglementation précise que l'éclairage public est placé sous la responsabilité du pouvoir de police du Maire, qui doit veiller au bon éclairage des voies publiques situées dans l'agglomération communale, y compris des voies dont la Commune n'est pas le maître d'ouvrage ; l'éclairage mis en place doit être suffisant pour signaler tout danger particulier.

Actuellement, lorsque le Département réalise des travaux d'éclairage public sur voie départementale, il le remet en gestion aux Communes via un procès-verbal de remise. Toutefois, sans convention de gestion de l'éclairage, un réseau d'éclairage public est une dépendance de voirie ; cela signifie donc que le propriétaire de la voirie est le propriétaire du réseau : câbles d'alimentation, armoires ou transformateurs de commande, équipements hors sol comme les candélabres, les lanternes et l'ensemble des protections

électriques, donc s'agissant des routes départementales, le Département reste propriétaire des équipements d'éclairage public.

Avec cette délibération, le Département propose de confier provisoirement, dans l'attente d'un affichage juridique, le déploiement des lanternes à LED aux Communes sous diverses contraintes, et ce pour un montant de subvention maximum par point lumineux. Concrètement, les Communes doivent se substituer au Conseil départemental pour préparer le dossier, une tâche qui aurait dû incomber au Département s'il avait réalisé lui-même les travaux. Il serait donc légitime que les Villes portant ces dossiers soient indemnisées pour ces coûts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour l'étude et le suivi des travaux. (*Monsieur le Président rit*)

Or, le rapport prévoit que ces opérations soient subventionnées par le Département à hauteur de 80 % de l'investissement, les 20 % restant à la charge de la collectivité, un reste à charge qui, cependant, indique le rapport, sera amorti par les économies d'énergie engendrées par la réalisation de ces travaux.

Pour ma part, je considère qu'au vu déjà des coûts précédents, que l'on pourrait estimer à 14 % du montant des travaux à la charge de la Ville (hypothèse générale type SGP), il serait juste que le Département prenne en charge la totalité du montant des travaux, et ce pour un montant maximum de 1 000 € (prise en compte des frais de maîtrise d'ouvrage) par rapport au maximum de 850 € hors taxes par lanterne.

Par ailleurs, il est demandé, pour la préparation de ce dossier, de prouver que les candélabres sur lesquels sont mises en place les nouvelles lanternes auront une durée de vie supérieure à cinq ans. Il est donc demandé aux Communes de réaliser à leur charge des tests de résistance pour un montant de 80 à 90 € par candélabre. Or, suivant l'état des candélabres, ces tests peuvent être destructifs si le candélabre est en mauvais état.

Cela revient à dire, d'une part, qu'une Commune peut être amenée à détruire un matériel qui ne lui appartient pas et, d'autre part, dans cette hypothèse, que la Ville aura alors engagé une dépense inutile. Cette demande n'est pas acceptable. Soit le Département transmet les tests de résistance qu'il a lui-même réalisés, soit il autorise les Communes à intervenir sur les candélabres de leur choix.

Dernier point, le Département demande également un contrôle technique électrique préalablement au lancement des travaux. Or, si le réseau est défaillant, c'est bien parce que le Département n'en a pas assuré le renouvellement.

Pour résumer, la convention prévue dans ce rapport est bancal et inacceptable en l'état.

M. le Président.- Monsieur Fromantin ?

M. Fromantin.- D'abord, je pense que ce rapport est de circonstance et il arrive au bon moment, puisqu'on est tous soucieux d'accélérer les économies d'énergie...

M. le Président (hors micro).- Pas à Nanterre.

M. Jarry (hors micro).- À juste coût.

M. Fromantin.- ... et on sait que la contribution de l'éclairage public est un élément, de ce point de vue, significatif et que la transformation en LED d'un réseau sur lequel il nous appartient de payer les consommables méritait d'être accélérée, donc ce rapport arrive à un bon moment.

Ensuite, c'est un sujet d'équilibre économique. Ce qui a été précisé, et vous l'avez rappelé, Monsieur Jarry, c'est que les économies faites rapidement, et on voit tous dans nos communes la différence des coûts dans l'éclairage en LED par rapport à l'éclairage ancien, permettent d'amortir très rapidement la quote-part de 20 % qui reste à la Commune.

Ensuite, les différentes modalités sont de bon sens ; les modalités de vérification d'un certain nombre de points techniques avant d'enclencher le projet me paraissent des modalités totalement acceptables et elles feront l'objet, de toute façon, d'un dialogue avec les services techniques du Département ; il y a toujours, sur ces politiques, une lecture qui se fait aussi, et même souvent prioritairement, dans l'intérêt de la Commune.

M. le Président.- Juste un point, Monsieur Jarry, et d'ailleurs, on y travaille. Je souhaite que courant 2023, on arrive à avoir des conventions avec les Villes concernant non seulement l'éclairage, mais aussi l'ensemble des sujets liés à la voirie, tels que les poteaux de signalisation, les feux tricolores, etc., où jusqu'à maintenant, c'était un grand flou artistique. Il y a bien eu une époque où il avait été essayé d'établir une convention avec les Communes, sauf qu'en réalité, très peu de Communes l'ont signée, donc d'une Commune à l'autre, on ne sait pas en réalité qui doit faire quoi et comment. Il nous faut une convention de fond et on la présentera en 2023.

En attendant, là, il ne s'agit pas d'investissement. Lorsque le Département fait des travaux lourds, c'est de l'investissement et il prend alors en charge l'éclairage public. Là, il s'agit simplement de fonctionnement, puisqu'il s'agit de changer des ampoules, et le fonctionnement est à la charge des Communes et pas du Département. Donc on vous donne 80 % du coût que vous devriez payer à 100 % et cela ne vous satisfait pas encore ! Eh bien, écoutez, ne changez pas les ampoules, attendez le règlement, et si vous ne voulez pas que l'on finance 80% de ce que vous devriez payer intégralement, tant pis, d'autres accepteront peut-être.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

M. Jarry (hors micro).- On s'abstient.

M. le Président.- Donc un groupe d'Opposition s'abstient.

M. Jarry (hors micro).- Le plus éclairant...

M. le Président.- Ce n'est pas chez vous qu'il y a les écologistes, c'est pour cela. Les autres votent, vous voulez rester sur l'ancien système, vous n'êtes pas pour les LED. Peut-être que cela vous aurait obligé à suivre l'exemple de ce que nous faisons sur les voies départementales, et à le faire sur votre voirie communale où, peut-être, vous n'êtes pas près de le faire...

Rapport n° 22.200 – Parc de stationnement du Pont de Sèvres – Rapport annuel du concessionnaire – 2021.

M. le Président.- Rapport 22.200 : le parc de stationnements de Pont de Sèvres, son rapport annuel. Je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport n° 22.201 – Stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance – Ville de Vanves – 2022-2026.

M. le Président.- Rapport 22.201 : la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance pour les années 2022-2026 concernant la Ville de Vanves. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.243 – Maisons de la justice et du droit – Gennevilliers, Châtenay-Malabry, quartier des Blagis (Bagneux) – Conventions de renouvellement.

M. le Président.- Les Maisons de la justice et du droit de Gennevilliers, Châtenay-Malabry et des Blagis, une convention de renouvellement : il nous est demandé de désigner également officiellement un membre.

Il y a plusieurs conventions.

La première est la convention de renouvellement relative au fonctionnement de la MJD du Quartier des Blagis.

Même vote : unanimité.

La deuxième concerne celle de Châtenay-Malabry.

Même vote : unanimité.

La troisième concerne celle de Gennevilliers.

Même vote : unanimité.

Il y a une quatrième délibération pour vous demander de ne pas recourir au scrutin secret, puis trois délibérations pour désigner aux Blagis, à Châtenay-Malabry et à Gennevilliers Madame Agnès Pottier-Dumas, dont c'est la délégation, pour représenter le Département dans ces trois MJD.

Ces quatre délibérations sont également approuvées à l'unanimité.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Rapport n° 22.235 – Commune de Meudon – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

M. le Président.- Rapport 22.235 : le contrat de développement Département-Ville avec la Commune de Meudon. Je n'ai pas d'inscrit.

L'Opposition ne prend pas part au vote.

La Majorité est pour.

Rapport n° 22.237 – Commune de Malakoff – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

M. le Président.- La Commune de Malakoff, contrat également avec le Département pour les années 2022-2024, j'ai une inscrite : Madame Trichet-Allaire.

Mme Trichet-Allaire.- Merci, Monsieur le Président.

Ce sera certainement mon intervention la plus rapide que je n'ai jamais faite, mais je tenais quand même, à l'occasion de ce contrat de développement, à remercier le travail qui a été fait avec les services, avec le Département. Madame le Maire, Madame Belhomme, et moi-même avons vraiment apprécié la qualité des échanges qui ont abouti à ce contrat de développement qui va vraiment nous aider à développer des projets très intéressants, qui contribuent à la cohésion sociale, non seulement de la commune de Malakoff, mais au-delà de la commune de Malakoff, ce sont aussi des équipements qui

profitent à tous les Altoséquanais, puisqu'on voit que ce ne sont pas que les Malakoffiots et les Malakoffiottes qui vont dans ces équipements, donc je vous remercie.

M. le Président.- Et d'ailleurs, vous avez de nombreux projets, Madame, dans votre commune, puisque les contrats précédents représentaient en investissement 1,6 M€ pour la période 2016-2018, 2,3 M€ pour 2019-2021, et avec ce nouveau contrat 2022-2024, on atteint le maximum du montant que le Département apporte en investissement, soit 7 M€. Vous avez une augmentation très importante des subventions d'investissement versées par le Département, mais cela veut dire que vous avez beaucoup de projets.

Mme Trichet-Allaire.- Exactement, et merci de l'appui du Département en la matière.

M. le Président.- Et donc vous voterez ?

Mme Trichet-Allaire.- Donc notre groupe votera pour.

M. le Président.- Bien.

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

C'est donc l'unanimité !

Rapport n° 22.238 – Commune du Plessis-Robinson – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

M. le Président.- Même chose pour le Plessis Robinson 2022-2024 ? *(Rires sur les bancs de l'Opposition départementale)*

C'est également 7 M€ et la Ville a également de très beaux projets pour ses concitoyens, mais là, non ; là, c'est votre sectarisme qui ressort ! *(Brouhaha sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

C'est mon canton, vous pourriez voter ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Allez, qui est contre ?

Abstention ?

L'ensemble de l'Opposition ne prend pas part au vote.

La Majorité est pour.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport n° 22.234 – Institut des Hauts-de-Seine – Subvention de fonctionnement – 2023.

M. le Président.- On passe au rapport 22.234, avec l'Institut des Hauts-de-Seine, avec une première subvention de fonctionnements pour l'année 2023. J'ai un inscrit : Monsieur Adjroud.

M. Adjroud.- Monsieur le Président, chers collègues, évidemment, notre groupe votera en faveur de cette délibération.

Je souhaitais, au nom de mon groupe, saluer le travail exemplaire et de salut public effectué sur le terrain par l'Institut des Hauts-de-Seine pour nos seniors, pour les publics fragiles et en particulier en faveur des femmes en situation de précarité ou d'isolement, ainsi que des femmes victimes de violences intrafamiliales.

Je tiens enfin à dire qu'il y avait en début de mandat parfois quelques difficultés à être informé à temps des actions menées par l'Institut dans nos cantons, et force est de constater qu'il y a eu une nette amélioration depuis le mois de septembre. Comme quand cela ne va pas, on le dit, quand cela s'améliore, on considère qu'il faut le dire aussi.

On tenait, en conclusion, à remercier Madame de Kerprigent...

M. le Président.- Parce que vous étiez nouveau, il fallait faire connaissance !

M. Adjroud.- Voilà, c'est cela. Pourtant, vous aviez notre adresse... *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

En conclusion, je tiens à remercier Madame de Kerprigent ici présente et ses équipes pour ce précieux travail.

M. le Président.- Je crois que nous sommes effectivement tous satisfaits du travail que fournit l'Institut des Hauts-de-Seine. (*Applaudissements sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.218 – Habitat – Aides départementales aux particuliers.

M. le Président.- Rapport 22.218 : il s'agit de l'aide départementale aux particuliers. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 22.219 – Aide à la création de logements locatifs sociaux – Issy-les-Moulineaux – Courbevoie – Sceaux.

M. le Président.- Rapport 22.219, ne prennent pas part au vote : Madame Fischer, Madame Bedin, Madame Cillières, Monsieur Muzeau, Monsieur Boudy, M. Révillon et Monsieur Baguet, pour les aides à la création de logements sociaux à Issy-les-Moulineaux, Courbevoie et Sceaux. On voit que beaucoup de Communes font maintenant du logement social et on s'en réjouit.

Mme Cillières (hors micro).- Il faut les aider toutes.

M. le Président.- C'est ce que nous faisons. La preuve !

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 22.233 – ADIL 92 – Subvention de fonctionnement 2023.

M. le Président.- Rapport 22.233 : une subvention de fonctionnement pour l'ADIL 92 ; je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

(Madame Fischer et Monsieur Muzeau ne prennent pas part au vote)

Avant de clore notre séance, puisqu'il s'agit de la dernière séance de l'année, et en votre nom à tous, je voudrais remercier Monsieur le Directeur général et les Directeurs généraux adjoints qui sont présents dans la salle et, à travers eux, remercier l'ensemble du personnel départemental qui, tout au long de l'année, nous a accompagnés dans nos politiques, les ont mises en œuvre pour améliorer la vie de nos concitoyens ; merci à eux. Monsieur le Directeur général, vous leur transmettez. *(Applaudissements sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et à toutes. Vous avez vu qu'on vous a remis...

M. Ouzoulias (hors micro).- ... des chocolats !

M. le Président.- ... des chocolats mais pas uniquement, Monsieur Ouzoulias ! Vous pourrez également aller assister au concert de Starmania qui se joue dans notre belle Seine Musicale !

Merci à tous et bon appétit. Pour ceux qui restent, on se retrouve ; pour les autres, une fois encore, bonne fin d'année !

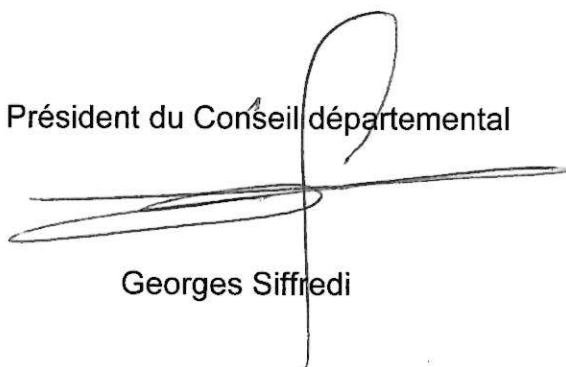
(la séance est levée à 12 heures 33)

Le secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to be 'Xabi Elizagoyen', written in a cursive style.

Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental

A black ink signature, appearing to be 'Georges Siffredi', written in a cursive style.

Georges Siffredi